



# RAIDDAT

RESSOURCE D'AIDE ET D'INFORMATION EN  
DÉFENSE DES DROITS EN SANTÉ MENTALE  
DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

## RAPPORT ANNUEL

2022 - 2023



## TABLE DES MATIÈRES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA RAIDD-AT EN JUIN 2022 .....	5
FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE .....	6
PROCÈS-VERBAL DE LA 30 <sup>E</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE .....	7
MOT DU PRÉSIDENT .....	15
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RAIDD-AT .....	16
MISSION.....	18
MANDAT.....	19
MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE .....	22
RÉFLEXION SUR LA RÉUSSITE DE LA DÉSINSTITUTIONNALISATION « INACHEVÉE » .....	24
LA RÉPONSE AUX BESOINS DU MILIEU.....	28
PARTENARIAT DYNAMIQUE ET ENGAGEMENT DANS LA COMMUNAUTÉ.....	29
L'IMPORTANCE DES TECHNOLOGIES POUR LA RAIDD-AT .....	33
FORMATIONS 2022-2023 .....	34
CONFÉRENCES 2022-2023 .....	35
PARTENARIAT DYNAMIQUE ET ENGAGEMENT DANS LA COMMUNAUTÉ.....	37
PARTENARIAT : SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE .....	39
PROMOTION ET COMMUNICATION.....	50
LES ACTIONS PROMOTIONNELLES .....	53
PUBLICATIONS DE MATÉRIEL PROMOTIONNEL DE LA RAIDD-AT .....	57
MOT DE LA CONSEILLÈRE .....	59
RÉPARTITION RÉGIONALE DES DEMANDES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT PAR SECTEUR POUR 2022-2023 .....	60
EXEMPLES DE CAS 2022-2023 .....	64
PROGRAMME RÉGIONAL D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL VIRTUEL/PRÉSENTIEL .....	68
TABLEAU DE COMPILATION ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DES MISES SOUS GARDE.....	69
PERSPECTIVES D' ACTIONS ET DE PRIORITÉS 2020-2025 .....	73
LEXIQUE DES ACRONYMES.....	75

## **Production du rapport annuel 2022-2023**

### **RAIDD-AT**

Ressource d'aide et d'information en défense des droits  
de l'Abitibi-Témiscamingue

### **Rédaction et conception**

Lyne Fortin, membre du conseil d'administration  
France Riel, directrice générale de la RAIDD-AT  
Sarah Laliberté, conseillère responsable en développement de la défense des droits RAIDD-AT

### **Mise en page et correction**

Lyne Fortin, membre du conseil d'administration  
Avec la collaboration de France Riel, directrice générale de la RAIDD-AT

### **Visuel de la couverture**

Bienvenue à la réception de la RAIDD-AT !  
Première vue sur notre nouveau local à la suite de la relocalisation des bureaux  
de la RAIDD-AT en mars 2020

### **Site Web RAIDD-AT (logistique)**

Maxim Larivière, Virtua Web  
Sous la direction de France Riel, directrice générale de la RAIDD-AT

Dépôt au Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSS-AT)

**RAIDD-AT ©**

La RAIDD-AT, c'est un accueil, une écoute, une évaluation des besoins, une aide, un accompagnement et une recherche de solutions. C'est gratuit. C'est confidentiel. C'est pour tous!

Nous sommes prêts à vous accueillir dans nos nouveaux locaux au 418 avenue Larivière, à Rouyn-Noranda.



**RAIDDAT**

RESSOURCE D'AIDE ET D'INFORMATION EN  
DÉFENSE DES DROITS EN SANTÉ MENTALE  
DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

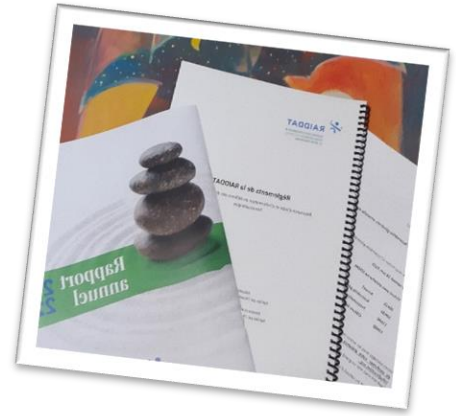
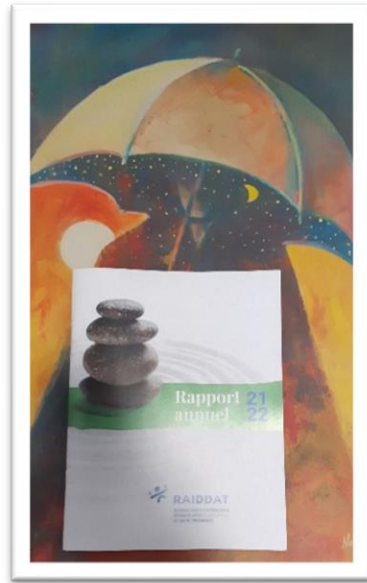
La RAIDD-AT est un groupe communautaire dont la mission est la protection et la défense des droits de chaque personne qui, en raison de problèmes de santé mentale, se retrouve dans une période vulnérable de sa vie.

L'action de la RAIDDAT porte sur l'ensemble des droits reconnus aux citoyens et aux citoyennes par les différents législateurs : santé et services sociaux, emploi, services publics, abus, discrimination, information sur la médication, traitements inappropriés ou autres.

L'espoir, la force, le développement, les liens, les choix et les droits de la personne sont au cœur de notre travail, au cœur de nos priorités.

Toute l'équipe, avec un travail consciencieux, s'implique de diverses façons pour améliorer la qualité de vie des personnes vivant ou ayant vécu avec un problème de santé mentale.

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA RAIDD-AT EN JUIN 2022



**Bienvenue à la RAIDD-AT !**  
 Le groupe régional de défense des droits  
 en santé mentale de l'Abitibi-Témiscamingue  
*Accompagner. Outiller. Défendre.*



## FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE

Rouyn-Noranda, le 8 juin 2022

**Objet : Convocation à l'Assemblée générale annuelle de la RAIDD-AT**

Madame,  
Monsieur,

C'est avec plaisir que nous vous invitons à l'Assemblée générale annuelle de la RAIDD-AT qui se tiendra :

**Date : Samedi 18 juin 2022**

**Endroit : En virtuel avec la plateforme ZOOM**

**Horaire :**

**10 h 15 Accueil**

**10 h 30 Assemblée générale annuelle**

**11 h Présentation du Rapport financier Audit**

**12 h Clôture de l'Assemblée générale**

Venez partager avec les autres membres votre point de vue et recueillir de l'information.  
**Prière de confirmer votre présence avant le 14 juin 2022 auprès de la RAIDD-AT au courriel [info@raiddat.org](mailto:info@raiddat.org).**

Espérant vous voir en grand nombre, nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Le président du conseil d'administration,



Denis Bourassa  
Rouyn-Noranda, le 28 mai 2020

# PROCÈS-VERBAL DE LA 30<sup>E</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA RAIDD-AT

**TENUE LE SAMEDI 18 JUIN 2022 PAR VISIOCONFÉRENCE ZOOM À 10 H 30**

<https://us02web.zoom.us/j/8197623266>

ID de réunion : 819 762 3266

Sont présent(e)s à cette Assemblée générale :

M. Denis Bourassa

Mme Denise Arsenault

Mme Lyne Fortin

Mme France Riel

Mme Sarah Laliberté

M. Jean-Marie Mattard

M. Martin McFadden

Mme Kathy Lord

Mme Julie Adams

## Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée
3. Ouverture de l'Assemblée et vérification du quorum
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 5 juin 2021 avec dispense de lectures et signatures
6. Rapport du conseil d'administration
7. Rapport d'activités 2021-2022
8. Priorités et plan d'action 2022-2023 (suite)
9. Finances
  - 9.1 Adoption des États financiers 2021-2022
  - 9.2 Nomination d'un vérificateur pour 2022-2023
  - 9.3 Adoption des Prévisions budgétaires 2021-2022
  - 9.4 Ratification des actes posés des administrateurs 2021-2022
  - 9.5 Résolution confirmant la présentation du Rapport financier/Rapport d'activités/Règlements de la RAIDD-AT
10. Aucune élection CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil d'administration a manifesté son intérêt et a accepté de renouveler son mandat jusqu'en 2023/unanimement résolu par voie de vote exprimée lors de l'Assemblée générale le 5 juin 2021
11. Clôture et levée de l'Assemblée



**1. Mot de bienvenue**

Me Denis Bourassa souhaite la bienvenue à toutes et à tous et prend le temps de remercier les personnes qui participent à cette 30<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle tenue en virtuel. Il fait aussi la mention que le retour aux rencontres en présentiel lui manque et que le retour à la normale sous peu sera très agréable.

**2. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée**

Me Denis Bourassa et Mme Lyne Fortin sont respectivement nommés Président et Secrétaire d'Assemblée, et ce, sur proposition de Mme Julie Adams, dûment appuyés par Mme Denise Arsenault.

**3. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

Ouverture de l'assemblée à 10 h 40. Comme le quorum de l'Assemblée générale est constitué des membres présents, le quorum est constaté.

**4. Adoption de l'ordre du jour**

Mme France Riel fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Jean-Marie Mattard et appuyé par Mme Denise Arsenault que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**Unaniment résolu.**

**5. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 5 juin 2021 avec dispense de lecture**

CONSIDÉRANT que les personnes présentes à la dernière Assemblée générale confirment que ledit procès-verbal est conforme ;

Sur proposition de M. Jean-Marie Mattard, dûment appuyé par M. Denis Bourassa, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 5 juin 2021.

**Unaniment résolu.**

**6. Rapport du conseil d'administration**

Mme France Riel mentionne que lors de la convocation courriel pour cette Assemblée générale annuelle de la RAIDD-AT, elle a fait parvenir aux membres présents le Rapport annuel d'activités 2021-2022. Elle souligne l'apport important en temps de bénévolat que le comité a offert à l'organisme. L'année 2021 a démontré à quel point nous comptons les uns sur les autres pour nous entraider. Malgré les circonstances actuelles du contexte pandémique, les efforts soutenus et l'enthousiasme des membres du conseil ont continué d'être non seulement efficaces, mais aussi tout à fait inspirants. Avec l'aide continue des membres du conseil, Mme France Riel rappelle que nous pouvons faire une différence encore plus grande dans la vie de nos membres pour 2022. Encore merci !

On termine avec la lecture des projets du **Comité de révision.**

## **7. Rapport d'activités 2021-2022**

Mme France Riel invite les membres présents à prendre davantage connaissance du rapport en question afin de constater tout le travail, les activités et la sensibilisation qui ont été faits durant l'année. Elle poursuit en présentant les faits saillants du Rapport d'activités 2021-2022 et fait également état des différents tableaux, comme entre autres :

- Perspectives d'actions et de priorités 2020-2025 ;
- Lecture du mot de la Directrice générale ;
- L'équipe de la RAIDDA-AT et les membres du conseil d'administration ;
- La télé pratique ;
- Segment sur les implications actives de la RAIDD-AT ;
- Programme régional d'accompagnement individuel virtuel/présentiel ;
- Tableaux des accompagnements virtuels et des personnes mises sous garde ;
- PROJETS DE MODIFICATIONS À CERTAINS ARTICLES DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX ADOPTÉS LE 10 MAI 2011 ET MODIFIÉS LE 21 NOVEMBRE 2021 ;
- Etc..

Il est proposé par Mme Julie Adams et appuyé par M. Jean-Marie Mattard d'adopter le Rapport d'activités ainsi que les modifications aux règlements généraux telles que présentées.

**Unanimement résolu.**

## **8. Priorités et plan d'action 2022-2023 (suite)**

Mme France Riel explique que le plan d'action 2022-2023 se poursuit jusqu'en 2025.

Il est proposé par Mme Lyne Fortin et appuyé par M. Denis Bourassa d'adopter le plan d'action 2020-2025 tel que présenté.

## **9. Finances**

### **9. 1 Adoption des États financiers 2021-2022**

M. Philippe Pageau fait la présentation du projet des États financiers au 31 mars 2022 réalisé par la firme Chouinard et Associés CPA. La firme comptable effectue l'audit des États financiers de la RAIDD-AT qui comprennent le Bilan au 31 mars 2022 et l'État des résultats de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice.

Il est proposé par M. Denis Bourassa et appuyé par Mme Denise Arsenault d'adopter les États financiers au 31 mars 2022 tels que présentés.

**Unanimentement résolu.**

### **9. 2 Nomination d'un vérificateur pour 2022-2023**

Il est proposé par Mme Julie Adams et appuyé par Mme Lyne Fortin que le mandat de vérification confié à la firme Chouinard et Associés CPA soit reconduit pour l'année 2022-2023.

**Unanimentement résolu.**

### **9. 3 Adoption des Prévisions budgétaires 2022-2023**

Mme France Riel fait la présentation des Prévisions budgétaires qui ont été présentées et acceptées par le conseil d'administration.

Il est proposé par Mme Julie Adams et appuyé par Mme Denise Arsenault d'adopter les Prévisions budgétaires 2022-2023 telles que présentées.

**Unanimentement résolu.**

### **9. 4 Ratification des actes posés des administrateurs 2021-2022**

Les membres présents se font un plaisir de ratifier les actes des administrateurs pour le travail accompli dans la dernière année.

Il est proposé par M. Jean-Marie Mattard et appuyé par Mme Kathy Lord que les actes posés des administrateurs soient ratifiés pour l'année 2021-2022.

**Unanimentement résolu.**

### **9.5 Résolution confirmant la présentation du Rapport financier/Rapport d'activités**

Voici la résolution signée et annexée au présent procès-verbal :

**Extrait du procès-verbal de la 30<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle de l'organisme Ressource d'aide et d'information en défense des droits de l'Abitibi-Témiscamingue (RAIDD-AT) tenue le 18 juin 2022.**

ATTENDU QUE Ressource d'aide et d'information en défense des droits de l'Abitibi-Témiscamingue (RAIDD-AT) est reconnu et financé, en vertu de l'article 336 de la Loi sur les services de Santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-42), par le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, dans le cadre du Programme de soutien aux organismes

communautaires (PSOC) ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 338 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-42), tout organisme communautaire ou tout regroupement provincial qui reçoit une subvention dans les cas visés aux articles 336 ou 337 doit, dans les trois mois suivants la fin de son année financière, transmettre le Rapport de ses activités et son Rapport financier à l'autorité de qui il a reçu une subvention ;

ATTENDU QU'en vertu du point 4.1 du document La reddition de comptes dans le cadre du soutien à la mission globale du Programme de soutien aux organismes communautaires qu'un organisme financé dans le cadre du PSOC doit produire une résolution attestant que le Rapport financier a été présenté aux membres au cours de l'Assemblée générale annuelle. Le Rapport financier doit être signé par deux membres du conseil d'administration désignés à cette fin.

ATTENDU QU'en vertu du point 4.2 du document La reddition de comptes dans le cadre du soutien à la mission globale du Programme de soutien aux organismes communautaires qu'un organisme financé dans le cadre du PSOC doit produire une résolution attestant que le Rapport d'activités a été présenté aux membres au cours de l'Assemblée générale annuelle.

SUR PROPOSITION DÛMENT FORMULÉE

PAR Mme Denise Arsenault

APPUYÉ

PAR M. Jean-Marie Mattard

IL EST RÉSOLU d'approuver, tel que déposé par le conseil d'administration (CA), le Rapport financier et le Rapport d'activités pour la période se terminant le 31 mars 2022.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME, LE 18 juin 2022

Denis Bourassa, Président du conseil d'administration

  
\_\_\_\_\_

- 10. Aucune élection CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil d'administration a manifesté son intérêt et a accepté de renouveler son mandat jusqu'en 2023/unanimement résolu par voie de vote exprimée lors de l'Assemblée générale du 5 juin 2021.**

## **11. Clôture et levée de l'Assemblée**

Il est proposé par Mme Sarah Laliberté et appuyé par M. Jean-Marie Mattard de lever la séance à 12 h.

Mme Lyne Fortin, secrétaire de l'Assemblée générale annuelle de la RAIDD-AT, le 18 juin 2022.

**J'atteste que le Rapport d'activités et les États financiers ont été présentés et adoptés à l'Assemblée générale annuelle des membres tenue le samedi 18 juin 2022 par visioconférence Zoom.**



**Denis Bourassa, Président du conseil d'administration de la RAIDD-AT**

## L'Assemblée générale

L'Assemblée générale est une réunion formelle des membres de la RAIDD-AT qui a lieu une fois par an. Au cours de cette assemblée, les membres élisent les administrateurs et discutent de questions importantes telles que l'approbation des comptes annuels et la définition des orientations stratégiques de la RAIDD-AT.

En somme, le fonctionnement démocratique au RAIDD-AT permet à tous les membres de l'organisation de participer aux décisions importantes et de s'exprimer, tout en respectant les règles et les processus établis. Cela permet également de garantir la transparence et la prise de responsabilité dans les décisions prises au nom de l'organisme.



## MOT DU PRÉSIDENT

Chers membres, chères amies et chers amis,

C'est un grand plaisir pour moi de siéger en tant que Président au sein d'un conseil d'administration aussi présent et dévoué. Je tiens à remercier les membres du conseil d'administration qui sont plus que jamais solidaires et engagés dans la mission de la RAIDD-AT! Une belle dynamique règne au sein du conseil, ce qui permet de trouver des solutions concrètes dans le but d'atteindre les objectifs fixés. Je veux aussi remercier l'équipe de la RAIDD-AT composée de France Riel, Directrice générale, et de Sarah Laliberté, Conseillère responsable en défense des droits pour l'immense détermination et pour la qualité de leur travail où la personne est toujours au cœur de leurs préoccupations. C'est grâce à ces personnes inspirantes que la RAIDD-AT connaît une grande reconnaissance sur le plan régional et même, à l'occasion, sur le plan provincial.

Encore une fois cette année, la RAIDD-AT s'est grandement positionnée en défense des droits en santé mentale sur tout le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue, et ce, entre autres, par le développement de nombreux projets et par sa capacité d'adaptation pour bien répondre aux différentes demandes d'aide et d'accompagnement, que ce soit en présentiel ou en virtuel. Face à la pandémie et aux besoins grandissants en santé mentale, plusieurs partenaires se sont mobilisés et ont travaillé de concert avec la RAIDD-AT pour rapidement mettre en place des stratégies efficaces d'interventions et de communications afin de répondre rapidement et adéquatement aux personnes ayant besoin d'aide et de soutien.

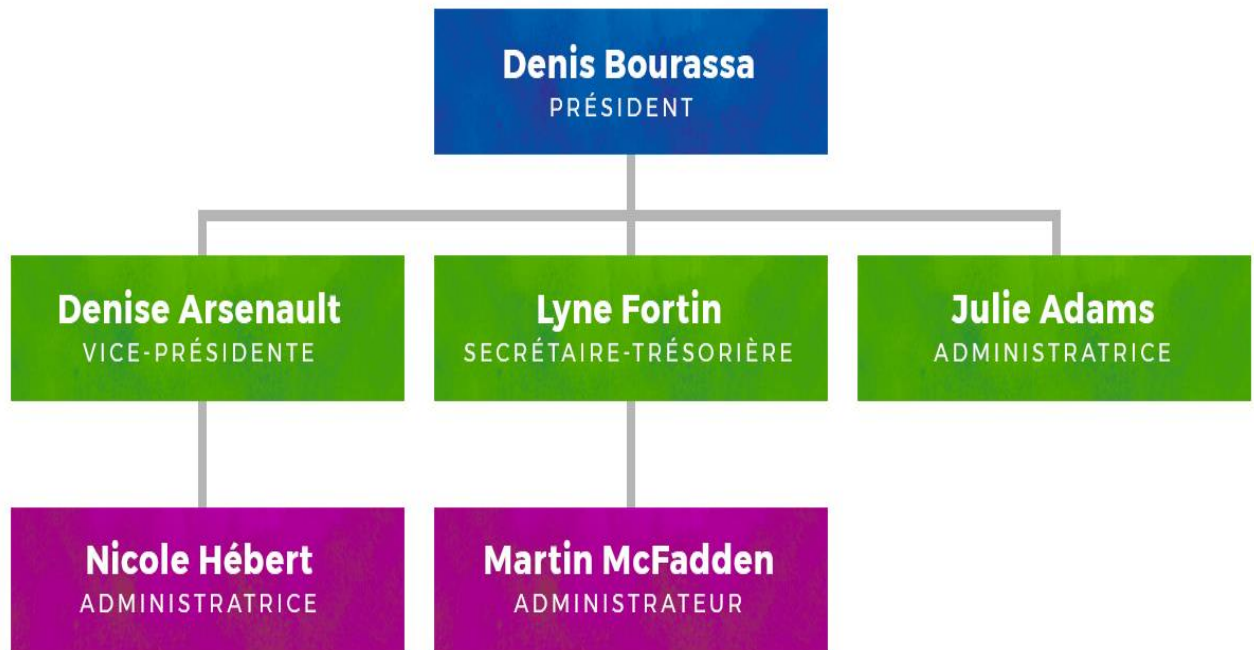
En 2022-2023, c'est plus de 105 accompagnements individuels qui ont été réalisés dans différents champs d'intervention. En moyenne, c'est plus de 10 personnes accompagnées par mois, en considérant que chaque dossier demande plusieurs interventions et démarches.

Aujourd'hui, la RAIDD-AT compte plus de 598 membres alors que le conseil d'administration s'est réuni 5 fois au cours de la dernière année. Le conseil d'administration et les personnes utilisatrices représentent pour la RAIDD-AT un total de plus de 2706 heures en matière de bénévolat. Un sincère MERCI à tous ceux et celles qui se sont impliqués activement, avec cœur, au cours de l'année 2022-2023. L'équipe de la RAIDD-AT peut être fière de ce qu'elle a réussi à réaliser en tant que Ressource d'aide et d'information pour le bien de notre société. Merci d'être là !



Denis Bourassa  
Président

## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RAIDD-AT



Le conseil d'administration est l'organe exécutif de l'organisme chargé de prendre des décisions importantes entre les Assemblées générales. Il est composé de membres élus par les membres en règle de l'organisme lors de l'Assemblée générale. Les réunions du conseil d'administration ont pour but de discuter et de prendre des décisions importantes en lien avec les objectifs et les stratégies du plan d'action, la vision ainsi que les valeurs et le mandat de l'organisme.

En somme, le fonctionnement démocratique permet à tous les membres de l'organisme de participer aux décisions importantes et d'avoir leur mot à dire, tout en respectant les règles et les processus établis. Cela permet également de garantir la transparence et la prise de responsabilité dans les décisions prises au nom de la RAIDD-AT.





Le fonctionnement démocratique au RAIDD-AT se réfère généralement à la manière dont les décisions sont prises et mises en œuvre en donnant à tous les membres une voix égale et en respectant les processus décisionnels établis.

Cela se traduit par la tenue régulière de réunions du conseil d'administration au cours desquelles les membres peuvent discuter et voter sur des questions importantes.

### Réunions du conseil d'administration de la RAIDD-AT

10 avril 2022

18 juin 2022 (AGA)

29 septembre 2022

24 novembre 2022

26 janvier 2023

27 février 2023

## MISSION

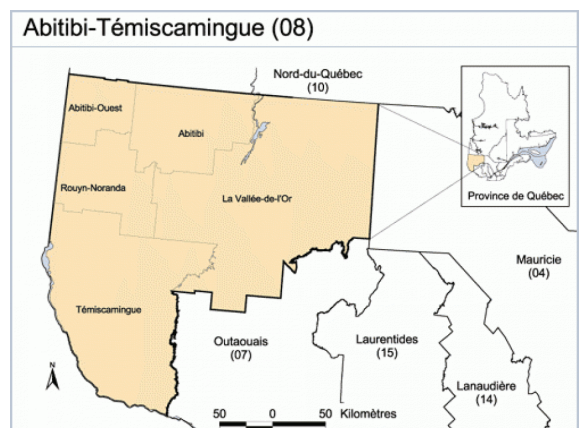
La RAIDD-AT est un organisme communautaire autonome ayant comme mission principale la défense collective des droits, le tout assorti à un mandat d'aide et d'accompagnement confié par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Tout au long de son histoire, l'organisme, via ses représentants, a participé à l'avancement des droits et de leur application par sa collaboration à des études, à des formations, à des forums et à des activités de concertation destinés principalement aux intervenants dans le secteur de la santé mentale. Par notre apport à des projets d'envergure nationale, nous participons à des actions politiques visant à faire changer des mentalités et à accélérer la mise en application d'initiatives progressistes en matière de respect des droits, comme l'approche de la gestion autonome de la médication en santé mentale et les principes de l'appropriation du pouvoir mis de l'avant à l'échelle nationale.

L'organisme crée et collabore aussi à des activités de sensibilisation, de formation et de mobilisation visant à ce que les thèmes principaux qui nous tiennent à cœur fassent partie des conversations et des préoccupations des gens et que les droits et le vécu des personnes soient présents à notre esprit quand nous parlons de marginalisation et de souffrance liée à des problèmes de santé mentale. De plus, un aspect important de la mission de la RAIDD-AT est de favoriser la participation des personnes à tous les niveaux des structures de consultation, de décision et d'évaluation des services dont elles sont les utilisatrices.

La RAIDD-AT est soutenue principalement par le **Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)**.

L'exercice de notre mission de base est reconnu et valorisé dans le cadre d'une entente qui respecte le cadre de référence québécois en matière d'action communautaire.



## MANDAT

La RAIDD-AT est aussi supportée financièrement par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dans l'exercice d'un mandat de promotion et de défense des droits, mieux décrit dans un document mis à jour en 2006.

Certaines personnes sont aux prises de façon temporaire ou persistante avec des problèmes psychologiques qui affectent leur capacité à faire valoir leurs droits et qui les rendent également plus susceptibles d'être lésées. L'épuisement, le manque d'information et la difficulté d'accès aux recours font que l'exercice de leurs droits peut leur paraître extrêmement ardu, voire impossible.

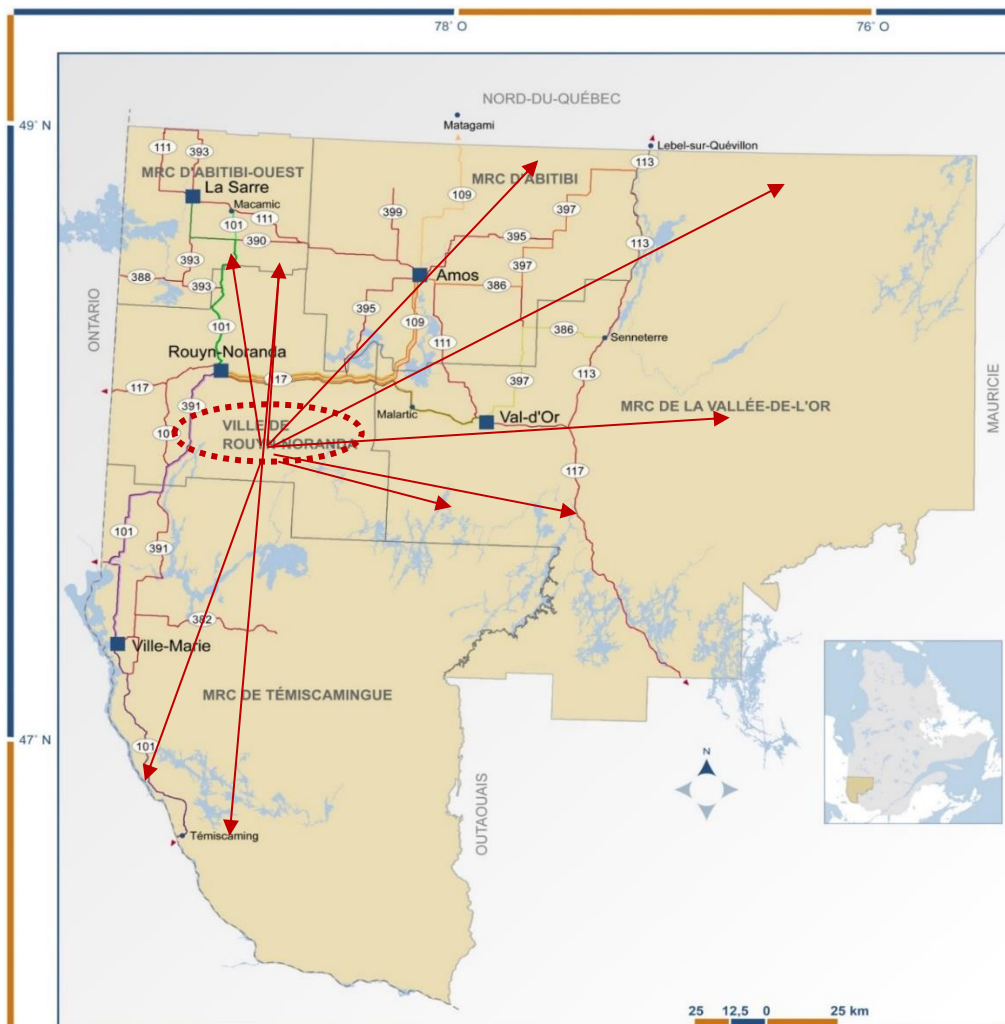
Le mandat d'aide et d'accompagnement confié à la RAIDD-AT par le Ministère de la Santé et des Services sociaux est un mécanisme qui assure l'accès aux recours existants. Il comporte ces cinq volets :

1. L'**aide** consiste à informer, préparer et entraîner la personne pour qu'elle puisse accomplir elle-même les démarches requises par la situation.
2. L'**accompagnement** consiste à être présent avec la personne et à l'assister dans toute démarche visant l'expression d'une requête ou l'utilisation d'un recours.
3. L'**intervention proactive** consiste à intervenir, de manière exceptionnelle, à la place de la personne lorsque celle-ci ne dispose pas des moyens nécessaires pour solliciter de l'aide.
4. L'**action collective** représente l'intervention réalisée au bénéfice d'un groupe de personnes ou d'individus isolés dont les problèmes sont de même nature.
5. L'**action systémique** questionne le milieu d'intervention dans ses façons de faire en mettant en cause le bien-fondé ou l'application d'un règlement ou d'une politique ou encore l'organisation des services d'une région.

Territoire	Population (2016)	Superficie terrestre (km <sup>2</sup> )
MRC de Témiscamingue	15 369	16 311,03
Ville de Rouyn-Noranda	41 960	5 967,55
MRC d'Abitibi-Ouest	20 889	3 323,23
MRC d'Abitibi	24 327	7 618,02
MRC de la Vallée-de-l'Or	42 348	24 104,40
Hors MRC (Autochtones)	3 551	25,20
<b>Total :</b>	<b>148 444</b>	<b>57 349,42</b>

Cette **carte de l'Abitibi-Témiscamingue — Région 08** est le rayonnement de tout le territoire desservi par la RAIDD-AT dans un bassin de population comptant un peu plus de 148400 personnes.

Loin d'être une région centralisée, on peut constater que l'équipe de la RAIDD-AT déploie beaucoup d'énergie dans ses distances parcourues en déplacements pour aller à la rencontre de sa clientèle fragilisée aux quatre coins de l'Abitibi-Témiscamingue.

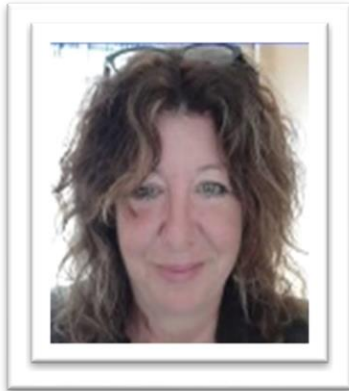


	LA SARRE	ROUYN-N.	SENNETERRE	VILLE-MARIE	VAL-D'OR	MATAGAMI	TÉMIS.	LEBEL-QUÉ.	MALARTIC	MACAMIC
<b>Amos</b>	A / AR	A / AR	A / AR	A / AR	A / AR	A / AR	A / AR	A / AR	A / AR	A / AR
	103 - 206	111 - 222	85 - 170	256 - 512	72 - 144	183 - 366	337 - 674	174 - 348	64 - 128	83 - 166
	LA SARRE	87 - 174	188 - 376	232 - 464	175 - 350	286 - 572	313 - 626	277 - 554	167 - 334	20 - 40
		ROUYN-N.	179 - 358	145 - 290	110 - 220	294 - 588	226 - 452	268 - 536	81 - 162	68 - 136
			SENNETERRE	324 - 648	69 - 138	268 - 536	405 - 810	90 - 180	98 - 196	168 - 336
				VILLE-MARIE	255 - 510	439 - 878	85 - 170	413 - 826	226 - 452	213 - 426
					VAL-D'OR	255 - 510	336 - 672	159 - 318	29 - 58	155 - 310
						MATAGAMI	520 - 1040	357 - 714	247 - 494	266 - 532
							TÉMIS.	494 - 988	307 - 614	294 - 588
								LEBEL-QUÉ.	188 - 376	255 - 510
									MALARTIC	147 - 294

A : Aller / AR : Aller-Retour

Distances entre les différentes localités de l'Abitibi-

## MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



À vous, chers membres, amis et partenaires

Depuis plus de 30 ans, la RAIDD-AT a connu une progression remarquable grâce à une équipe d'administrateurs, d'employés et de bénévoles qui ont travaillé conjointement avec la direction générale afin de répondre aux besoins et aux attentes de nos membres.

Depuis les dix-sept dernières années à titre de Directrice générale, j'ai accompagné un conseil d'administration qui s'est fait un devoir d'adopter de saines pratiques de gouvernance pour l'organisme en rédigeant des politiques de gestion claires et des règlements généraux pertinents, le tout en s'assurant de veiller efficacement à la santé financière du RAIDD-AT.

Je profite de l'occasion pour remercier tous les administratrices et administrateurs qui se sont succédé pendant ces nombreuses années et qui ont donné plusieurs heures de bénévolat au service du RAIDD-AT. Ces femmes et ces hommes dévoués ont travaillé de façon responsable et compétente pour permettre à nos membres de se sentir bien accueillis, écoutés, respectés et valorisés dans un milieu sain et agréable pour tous.

Bien entendu, nous sommes conscients que, tout au long de l'année, notre petite équipe ne chôme pas, loin de là, et s'imposer cet exercice de remettre en relief tout ce qui s'est fait durant une année nous oblige à prendre un certain recul et nous amène à réaliser tout le travail qui s'est fait.

Encore cette année, nous avons réussi à aller plus loin. Que ce soit en fréquence, en durée ou en intensité, l'ensemble du travail accompli pour nos membres de la région est phénoménal compte tenu de nos ressources humaines et financières limitées.

J'anticipe l'année 2023 avec un optimisme et un enthousiasme que j'espère contagieux. Vous êtes la raison d'être de l'organisme la RAIDD-AT et votre participation aux différentes activités est un gage de succès et de pérennité pour cet organisme. Célébrez avec nous votre appartenance à la RAIDD-AT, un organisme riche et dynamique qui grandit du succès de chacun de ses membres, et ce, depuis déjà 32 ans!

A handwritten signature in blue ink that reads "Françoise Rié". The signature is fluid and cursive, with the first name and last name clearly distinguishable.

**Directrice générale de la RAIDD-AT**

# Merci...



**Aux 598 membres !**



**Aux nombreux bénévoles !**



**Au conseil d'administration !**



**Aux collaborateurs  
et partenaires !**

## RÉFLEXION SUR LA RÉUSSITE DE LA DÉINSTITUTIONNALISATION « INACHEVÉE »



Que peuvent nos gouvernements pour prévenir les  
problèmes de santé mentale ?



Pour donner suite à la première vague de désinstitutionnalisation, le Québec constituera une première loi sur la santé mentale en 1972. « La loi sur la protection du malade mental » avait pour mandat de protéger la personne atteinte.



**Chapitre P-41**

**LOI SUR LA PROTECTION DU MALADE MENTAL**

**SECTION I  
DÉFINITIONS**

*chapitre P-41*

***LOI SUR LA PROTECTION DU MALADE MENTAL***

*Le chapitre P-41 est remplacé par la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui (chapitre P-38.001). (1997, c. 75, a. 25). 1997, c. 75, a. 25.*

**SECTION I**

Nous avons, à cette époque, commencé à reconnaître qu'une personne atteinte était un individu à part entière.

En 1989, le ministère de la Santé et des Services sociaux adoptait sa Politique de santé mentale, marquant ainsi l'importance de la promotion, du respect et de la défense des droits en santé mentale. Un extrait du rapport de ce groupe de travail est devenu le Cadre de référence des Organismes de promotion, respect et défense des droits en santé mentale.

POLITIQUE DE  
**SANTÉ**  
*mentale*

*Cette politique constitue un engagement pour le gouvernement du Québec mais aussi un appel à tous ceux dont le travail acharné permettra de répondre aux besoins pressants des personnes dont la santé mentale est compromise. J'ai confiance que nous ne leur ferons pas défaut.*

*En terminant, j'aimerais remercier les membres du Comité de la politique de santé mentale dont le rapport a servi d'assise au contenu de cette politique. Nous disposons maintenant d'un outil concis et précis qui permettra une vision et une action renouvelées en santé mentale.*

La Ministre,



Thérèse Lavoie-Roux

Encore aujourd'hui, il existe peu d'alternatives à l'hospitalisation dans notre système de santé et le financement des services de la communauté est nettement insuffisant. C'était pourtant une condition nécessaire à la réussite de la désinstitutionnalisation « inachevée » qui avait été amorcée dans les années 1960. Certes, le ministre a mis en place certaines mesures dans le Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026. Il est crucial, maintenant plus que jamais, que l'État investisse de façon sérieuse et importante dans les services offerts par la communauté.

Il est primordial que l'on s'assure qu'une personne en détresse puisse avoir accès à des services variés pouvant répondre à sa situation. Pour cela, il est important que le MSSS investisse dans des approches diversifiées en santé mentale, en particulier dans le milieu communautaire, mais aussi dans le système public.

Il existe plusieurs mesures appropriées pouvant être mises en place pour prévenir les tragédies lors d'interventions impliquant des personnes en crise. Voici quelques exemples :

1. **Formation des policiers** : Les policiers devraient recevoir une formation appropriée pour gérer les situations de crise en santé mentale. Cette formation devrait leur apprendre comment reconnaître les signes de détresse, comment communiquer avec des personnes en crise, comment désamorcer les situations tendues et comment utiliser une force minimale si nécessaire.
2. **Équipes de crises** : Les villes peuvent établir des équipes de crises composées de professionnels de la santé mentale et de policiers spécialement formés pour gérer les situations de crise en santé mentale. Ces équipes peuvent être envoyées sur place pour évaluer la situation et offrir un soutien en cas de besoin.
3. **Services de crise en santé mentale** : Il est important d'avoir des services de crise en santé mentale accessibles 24 heures sur 24 pour aider les personnes en crise. Ces services peuvent offrir une évaluation, un traitement et un soutien à court terme aux personnes en crise.

4. **Plans de soins individuels :** Lorsque les personnes sont hospitalisées pour des problèmes de santé mentale, il est important qu'un plan de soins individuels soit établi en collaboration avec elles afin de s'assurer qu'elles reçoivent les soins appropriés une fois qu'elles sortent de l'hôpital. Ce plan peut inclure des médicaments, des séances de thérapie, du soutien en matière de logement, de l'aide financière, etc.
5. **Sensibilisation du public :** La sensibilisation du public est également importante pour réduire la stigmatisation entourant les problèmes de santé mentale et encourager les personnes à chercher de l'aide si elles en ont besoin. Les programmes de sensibilisation peuvent inclure des campagnes d'information, des événements communautaires, des groupes de soutien, etc.

En mettant en place ces mesures, les tragédies lors d'interventions impliquant des personnes en crise peuvent être évitées ou réduites. Les groupes de défense des droits des personnes atteintes de maladies mentales ont appelé à une plus grande collaboration entre les gouvernements et les organismes communautaires pour répondre aux besoins de ces personnes de manière plus efficace.

En général, les informations médicales sont considérées comme confidentielles et leur divulgation sans le consentement de la personne concernée peut constituer une violation de sa vie privée.

Si vous informez la police d'un congé de l'hospitalisation d'une personne pour des raisons de santé mentale, cela peut entraîner une stigmatisation ou une discrimination à l'encontre de cette personne, car la santé mentale est souvent mal comprise et associée à un comportement dangereux. De plus, la divulgation de ces informations peut également compromettre la relation de confiance entre la personne hospitalisée et son médecin.

Si vous avez des inquiétudes quant à la sécurité d'une personne, il peut être préférable de contacter les services de santé mentale ou les organismes communautaires pour obtenir de l'aide. Ils pourront vous conseiller sur les mesures à prendre pour assurer la sécurité de la personne tout en respectant son droit à la vie privée.

Brimer les droits des personnes vivant un problème de santé mentale ne peut qu'accentuer les problèmes. Cessons de réclamer plus de coercition à leur endroit. Au contraire, offrons-leur la parole, du soutien et, surtout, écoutons-les.

## LA RÉPONSE AUX BESOINS DU MILIEU

La RAIDD-AT s'implique par sa participation active au sein de plusieurs comités et formations pour favoriser la place citoyenne des gens fragilisés afin que, lors de décisions, l'on prenne en compte leurs besoins et que l'on favorise leur participation aux décisions.

Encore cette année, cet aspect de notre contribution pour nos membres fut réalisé, et ce, sous la nouvelle forme et réalité en contexte postpandémique de reprise des activités.

En somme, la réponse apportée aux besoins de nos membres implique une approche proactive pour répondre aux attentes et aux besoins exprimés par ceux-ci en créant de la valeur ajoutée pour tous les acteurs impliqués.

Cette contribution de la communauté, de par ses différents groupes et regroupements, est importante et nécessaire pour plusieurs raisons dans le cadre des activités de la RAIDD-AT. Tout d'abord, la communauté est souvent la première victime de la violation des droits et des injustices. Son implication dans la lutte contre ces violations peut donc être très efficace, car elle nous donne une voix et un pouvoir pour agir contre les abus.

De plus, la communauté a souvent une connaissance approfondie des réalités locales et des problèmes spécifiques liés aux violations des droits. Sa contribution est donc essentielle pour que les actions de l'organisme RAIDD-AT soient adaptées à la réalité du terrain et qu'elles soient plus efficaces.

En outre, la contribution de la communauté peut aider à sensibiliser davantage la population à la question des droits et à encourager une prise de conscience collective. Cela peut également contribuer à renforcer la mobilisation de nos membres et partenaires pour faire face aux défis liés aux droits, ici, régionalement.

Enfin, la contribution de la communauté peut également aider à renforcer la légitimité de la RAIDD-AT et accroître sa capacité à influencer les décisions politiques en faveur des droits de nos membres.

La participation de la communauté est une condition essentielle pour que la RAIDD-AT puisse agir efficacement et protéger les droits de ses membres de manière durable.

# PARTENARIAT DYNAMIQUE ET ENGAGEMENT DANS LA COMMUNAUTÉ

Comité, Regroupement 2022-2023

- 📁 AQDR 2022-2023
- 📁 CPM 2022-2023
- 📁 CROC-AT 2022-2023
- 📁 CTROC 2022-2023
- 📁 LE MAILLON 2022-2023
- 📁 MSMQ 2022-2023
- 📁 ROC 2022-2023
- 📁 TABLE AMOS 2022-2023
- 📁 TABLE LA SARRE 2022-20...



La participation à ces tables de concertation en santé mentale pour la RAIDD-AT représente un dynamisme et un engagement importants dans notre milieu de la santé mentale. Les tables de concertation sont pour nous des espaces de collaboration où les parties prenantes travaillent ensemble pour résoudre des problèmes, constituer des politiques, planifier des projets et coordonner des initiatives en santé mentale.

En participant à des tables de concertation en santé mentale, la RAIDD-AT démontre son engagement envers la cause de la santé mentale et sa volonté de travailler avec d'autres acteurs pour améliorer les services et les politiques en matière de santé mentale. En participant activement aux discussions et aux initiatives, la RAIDD-AT peut également

apporter une contribution importante à la table de concertation en partageant ses connaissances et son expertise en matière de défense de droit en santé mentale.

La participation à des tables de concertation aide la RAIDD-AT à établir des relations de collaboration avec d'autres acteurs clés du secteur de la santé mentale, y compris des psychiatres, des partenaires communautaires, des travailleurs sociaux et des représentants des gouvernements locaux ou régionaux. Ces relations peuvent ensuite se traduire par des partenariats et des initiatives conjointes qui ont un impact positif sur les membres.

Enfin, la participation à des tables de concertation aide la RAIDD-AT à rester informée des développements en matière de santé mentale, y compris des changements de politiques, des nouvelles initiatives et des tendances émergentes. Cela peut aider l'organisme à s'adapter à un environnement en constante évolution et à demeurer pertinent et efficace dans la défense des droits des personnes atteintes de maladies mentales.

En somme, la participation à des tables de concertation en santé mentale peut représenter un dynamisme et un engagement importants dans le milieu de la santé mentale en permettant à l'équipe de la RAIDD-AT de travailler avec d'autres acteurs clés pour améliorer les services et les politiques en matière de santé mentale, de bâtir des relations de collaboration et de demeurer informée des développements en cours.

Grand Zoom national des régions le 15 février 2023 !

**IL EST TOUJOURS POSSIBLE DE S'INSCRIRE!**  
DATE LIMITE : 8 FÉVRIER

**GRAND ZOOM NATIONAL DES RÉGIONS**

**UNE PREMIÈRE : LE MSSS VEUT IMPOSER UN CADRE NORMATIF AUX OCASSS SANS NÉGOCIATION!**

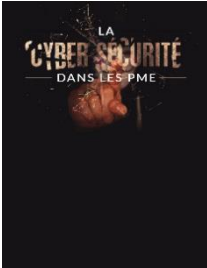
**15 FÉVRIER 13H30 EN ZOOM**

- \* Analyse du cadre normatif et de la convention PSOC par la CTROC
- \* Propositions d'actions face à un cadre imposé par le MSSS

**TOUS LES OCASSS DU QUÉBEC SONT CONVIÉ-E-S!**  
Soyons fort-es et solidaires! Inscrivez-vous dès maintenant, les places sont limitées!

Coalition des Tables Régionales d'Organismes Communautaires

## La nouvelle réalité des cybermenaces pour les petites et moyennes entreprises québécoises



Tout au long de la conférence et à l'aide d'exemples concrets et de statistiques, nous vous expliquerons les différents risques auxquels les entreprises québécoises s'exposent. De telles situations pourraient facilement menacer la survie de votre organisation. Nous briserons certaines idées préconçues qui donnent un faux sentiment de sécurité aux entreprises. Les pirates utilisent des procédés de plus en plus sophistiqués et leurs attaques s'intensifient rapidement.

Vous êtes conscient des risques auxquels vous vous exposez, mais vous doutez d'avoir les bons outils pour vous protéger ? La seconde partie de la conférence offrira un survol des grands concepts que les entreprises devraient adopter afin d'être plus sécuritaires.

Date et heure

Jeudi 16 juin 2022

14:30 – 16 h 30 HAE

Présence : France Riel

## PÉTITION APPUI 2022-2023

**Le 14 avril 2022**

Plusieurs constats ont été faits au cours des dernières années mettant en évidence certaines situations vécues dans les résidences privées pour aînés. C'est pourquoi la RAIDD-AT se joint à l'association québécoise des retraités en signant cette pétition demandant au gouvernement du Québec d'assurer le respect des droits des locataires des RPA contre divers abus tels que :

- **les hausses abusives de loyer ;**
- **les pertes de services, notamment à la suite d'un changement de propriétaire ;**
- **l'éviction.**



Partager

**Pétition :**

### Respect des droits des locataires des résidences privées pour aînés

Votre signature est maintenant confirmée. L'Assemblée nationale vous remercie de votre participation.

**20 mars 2023**

Gouvernement du Canada

La RAIDD-AT a participé à la consultation en ligne afin de faire refléter différents avis au sujet des moyens de mieux soutenir davantage les personnes fragilisées en santé mentale souhaitant vieillir chez elles et dans leur communauté le plus longtemps possible.

### Sondage : Appuyer le vieillissement chez soi au Canada — Conclusion

Conseil national des aînés

National Seniors Council

Le sondage est maintenant terminé. Merci d'avoir fait état de votre point de vue sur la façon d'aider les Canadiens à vieillir chez eux.

Si vous avez besoin de renseignements additionnels, veuillez communiquer avec : [NC-SENIORS-AINES-GD@hrsdcc-rhdcc.gc.ca](mailto:NC-SENIORS-AINES-GD@hrsdcc-rhdcc.gc.ca)



Quitter



## L'IMPORTANCE DES TECHNOLOGIES POUR LA RAIDD-AT

L'équipe en place a dû s'adapter et apprendre le fonctionnement des différentes plateformes collaboratives virtuelles qui centralisent des outils, applications et informations liées à la conduite de sa mission.

La technologie peut jouer un rôle important pour la RAIDD-AT, car elle peut aider l'organisme à offrir des services plus efficaces, à atteindre un plus grand nombre de personnes, à réduire les coûts et à améliorer la qualité des services offerts.

Voici quelques raisons pour lesquelles il est important pour l'équipe de la RAIDD-AT de se tenir à jour technologiquement :

1. **Améliorer l'accès aux services** : Les technologies telles que les plateformes en ligne, les applications mobiles et les services de téléconsultation peuvent permettre aux personnes fragilisées d'accéder aux services plus facilement et de manière plus rapide. Cela est particulièrement important pour les personnes qui vivent dans des zones éloignées ou qui rencontrent des difficultés à se déplacer.
2. **Améliorer la qualité des services** : La technologie peut également permettre à l'organisme d'améliorer la qualité des services offerts en offrant des formations en ligne, en utilisant des systèmes de gestion des demandes d'accompagnements ou en utilisant des outils d'analyse de données pour mieux comprendre les besoins de nos membres.
3. **Optimiser les ressources** : La technologie peut aider l'équipe de la RAIDD-AT à réduire les coûts et à optimiser ses ressources en automatisant certains processus administratifs, en utilisant des systèmes de gestion de télétravail ou en utilisant des logiciels de suivi des données pour mieux comprendre les besoins de nos membres.
4. **Restez à jour avec les dernières tendances** : La technologie évolue rapidement, l'organisme doit rester à jour pour être en mesure d'offrir les services les plus récents et les plus efficaces. Cela peut inclure l'utilisation de nouveaux logiciels, de nouveaux outils d'analyse de données ou d'autres technologies émergentes qui peuvent aider à améliorer les services offerts.

Se tenir à jour technologiquement aide l'organisme à améliorer l'accès aux services, à améliorer la qualité des services offerts et à optimiser les ressources. Cela nous aide à mieux répondre aux besoins de nos membres et à fournir des services plus efficaces et plus adaptés aux réalités du monde d'aujourd'hui.

# FORMATIONS 2022-2023



## ATTESTATION DE FORMATION DES FORMATIONS ADAPTÉES À VOS BESOINS

**France Riel**

A réussi la formation ACCESS en ligne sur la plateforme MÉDIAPLUS

Version 2016 d'une durée de 12 heures

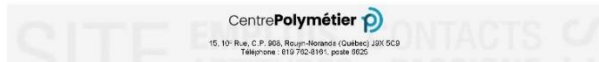
Réussi le 18 mai 2022

*Marie-Pierre Godbout*

Marie-Pierre Godbout

Directrice

Centre Polymétier et Centre Elisabeth-Bruyère



## ATTESTATION DE FORMATION DES FORMATIONS ADAPTÉES À VOS BESOINS

**France Riel**

A réussi la formation WORD 2010 en ligne sur la plateforme MÉDIAPLUS

Version 2010 d'une durée de 30 heures

Réussi le 18 février 2023

*Marie-Pierre Godbout*

Marie-Pierre Godbout

Directrice

Centre Polymétier et Centre Elisabeth-Bruyère



# CONFÉRENCES 2022-2023

## PROGRAMME



Tarifs et modalités d'inscription:  
[www.conferecencesconnexion.com](http://www.conferecencesconnexion.com)

conférences  
connexion



## INTRODUCTION

- Le Programme de revenu de base (PRB) va contribuer, dans un cadre plus souple, à améliorer le revenu disponible des personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi (CSE) persistantes.
- En tant qu'organisme œuvrant auprès de ces personnes, vous êtes près de leurs préoccupations et susceptibles de recevoir des questions de leur part.
- Notre objectif: vous outiller



**VOTRE REVENU DE BASE EXPLIQUÉ**

**Revenu de base + Revenu de base = Revenu de base**

**Les paramètres de base**  
 (Ces paramètres de base sont les mêmes pour tous les bénéficiaires.)

**Les ajustements**  
 Les ajustements peuvent augmenter ou diminuer le montant de base par exemple de la manière :

- Le montant peut être augmenté de 100 \$ par semaine (soit 520 \$ par année).
- Le montant peut être diminué de 100 \$ par semaine (soit 520 \$ par année).
- Le montant peut être augmenté de 100 \$ par semaine (soit 520 \$ par année) pour les personnes ayant des enfants à charge.

**Les autres revenus**  
 Les autres revenus peuvent modifier le montant de votre revenu de base, selon votre situation :

- Revenu de retraite, comme le pensionné de la vieillesse de la GRC.
- Revenu de retraite de la GRC.
- Revenu de retraite de la GRC.
- Revenu de retraite de la GRC.
- Revenu de retraite de la GRC.

**LES HOMMES D'UNIFORME ET LES BIENS QUI ONT UNE INFLUENCE SUR LE MONTANT DE VOTRE REVENU DE BASE**

**Montant de base**

Montant de base	Montant de base	Montant de base	Montant de base
1000 \$	1000 \$	1000 \$	1000 \$
1000 \$	1000 \$	1000 \$	1000 \$

**LES REVENUS QUI PEUVENT MODIFIER LE MONTANT DE VOTRE REVENU DE BASE**

**Les revenus qui peuvent modifier le montant de votre revenu de base**

Revenu	Montant de base	Montant de base	Montant de base
1000 \$	1000 \$	1000 \$	1000 \$
1000 \$	1000 \$	1000 \$	1000 \$

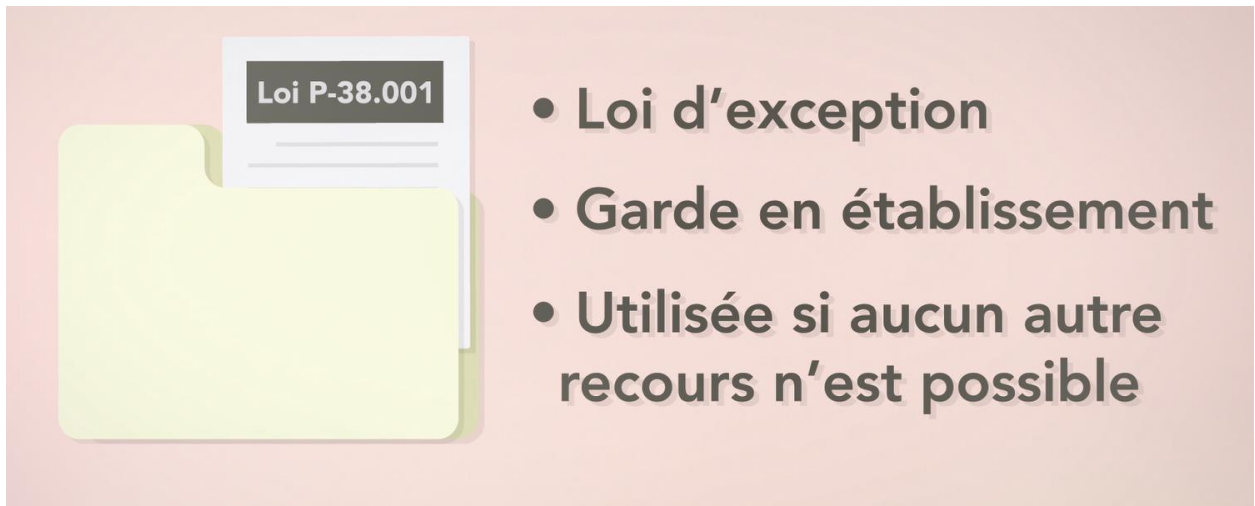
**LES REVENUS QUI PEUVENT MODIFIER LE MONTANT DE VOTRE REVENU DE BASE**

Revenu	Montant de base	Montant de base	Montant de base
1000 \$	1000 \$	1000 \$	1000 \$
1000 \$	1000 \$	1000 \$	1000 \$

# PARTENARIAT DYNAMIQUE ET ENGAGEMENT DANS LA COMMUNAUTÉ

Formation présentée en 2022-2023

Capsule formation offerte par l'équipe pour les membres, partenaires et étudiants en travail social en 2022-2023, en présentiel et de façon virtuelle.



**Loi P-38.001**

- **Loi d'exception**
- **Garde en établissement**
- **Utilisée si aucun autre recours n'est possible**



L'objectif de la formation est d'expliquer aux membres le fonctionnement de la loi P38.001, en particulier qui peut l'appliquer. La formation a lieu dans la salle de conférence de la RAIDD-AT ou via zoom. Les questions les plus fréquemment posées concernent les droits des personnes mises sous garde, notamment la possibilité d'avoir un téléphone portable, le fonctionnement des visites des proches, les raisons les plus courantes pour lesquelles les personnes sont placées sous garde, les maladies mentales les plus courantes ainsi que les raisons les plus fréquentes pour lesquelles les policiers doivent intervenir.

Les objectifs sont clairement identifiés	1	2	3	4	5
Le contenu de la formation était clair et précis	1	2	3	4	5
Le contenu de la formation était diversifié	1	2	3	4	5
Les techniques d'enseignement ont favorisé l'apprentissage	1	2	3	4	5
La stratégie de formation a favorisé la participation	1	2	3	4	5
Le formateur respecte le rythme d'apprentissage des participants	1	2	3	4	5
La répartition du temps était réaliste	1	2	3	4	5
Le contenu de la formation correspondait à mes attentes	1	2	3	4	5
Je recommanderais cette formation à d'autre organisme, entreprise...	1	2	3	4	5

**LA RAIDD-AT S'ENGAGE DANS LA CAMPAGNE**

**CRÉER DES LIENS ET ÊTRE BIEN ENTOURÉ-ES**

**La création d'une énergie commune pour une  
meilleure santé mentale !**



---

**SEMAINE NATIONALE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE  
en Abitibi-Témiscamingue le 13 mars 2023**

La RAIDD-AT au cœur d'une semaine pour **créer des liens et être bien entouré-es**.

À l'issue de la journée spéciale consacrée à la santé mentale, la Ressource d'aide et d'information en défense des droits en santé mentale de l'Abitibi-Témiscamingue (RAIDD-AT) est heureuse et satisfaite de l'atteinte de ses objectifs. En tant que partenaire, la RAIDD-AT est fière d'avoir emboîté le pas au Mouvement Santé mentale Québec (MSMQ) alors qu'il lançait la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2023 sous le thème **créer des liens et être bien entouré-es** dans le cadre de la **Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive qui se tenait le 13 mars 2023** en Abitibi-Témiscamingue. Rappelons-nous que Le 31 mars 2022, les élus de l'Assemblée nationale adoptaient à l'unanimité le projet de loi no 498 visant à faire du 13 mars la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive.

Par l'entremise des 14 municipalités qui ont signé la proclamation de la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive, plus de 65 177 citoyens ont été rejoints. On ajoute 14 organismes communautaires qui ont participé à la Journée sous plusieurs formes d'activités. On compte plus de 819 articles promotionnels distribués sur tout le territoire dans les organismes, le milieu de la santé, UQAT, Cégep et les municipalités.

**Remerciements de la RAIDD-AT**

La RAIDD-AT remercie tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à cette belle Journée : les généreux bénévoles, les municipalités, les organismes communautaires, le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSS-AT) et Mouvement Santé mentale Québec pour avoir développé ces brillants outils de sensibilisation.

À tous nos commanditaires, nous tenons à vous témoigner toute notre reconnaissance d’avoir contribué à la réussite de la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive. Nous tenons également à vous adresser nos remerciements. Par votre soutien, vous démontrez votre intérêt envers une santé mentale positive. Vous avez en effet eu l’amabilité de contribuer au bien-être des travailleurs qui œuvrent au sein des organismes communautaires de l’Abitibi-Témiscamingue.

La production et l’achat de matériel ou la participation et les invitations à des activités communes avec d’autres organismes démontrent le dynamisme et l’engagement de la RAIDD-AT dans le milieu de la santé mentale en permettant de sensibiliser le public, de renforcer les capacités, de mobiliser les partenaires et d’augmenter la visibilité de la RAIDD-AT. Cette activité contribue à atteindre l’objectif de partenariat de promotions à la santé mentale et d’accroître la visibilité et l’offre de service de la RAIDD-AT pour la communauté.

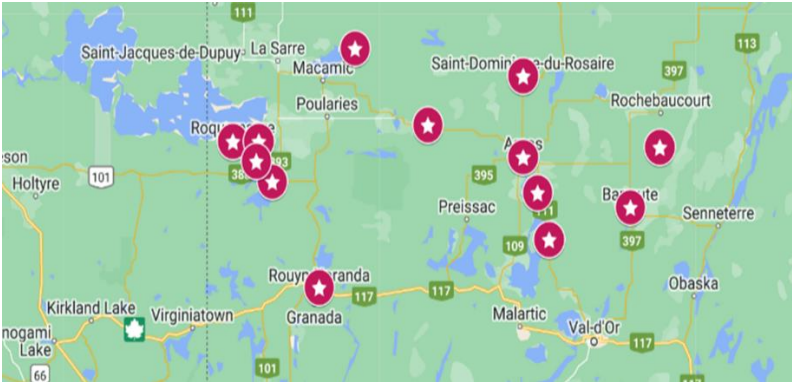
Événements et activités	Nombre de personnes rejointes
Invitation à toutes les municipalités de l’Abitibi-Témiscamingue à signer la proclamation de la Journée nationale de la santé mentale positive le 13 mars 2023.	<b>63 municipalités</b>
Sensibilisation aux partenaires à proclamer la Journée nationale de la santé mentale positive.	<b>149 (partenaires)</b>
Organisation d’un concours sur l’importance de créer des liens pour les partenaires participants afin qu’ils offrent une activité créative dans leur organisation, pour leur personnel et leurs membres.	<b>14 (organisations)</b>
Tenue d’un Kiosque par la RAIDD-AT lors du Forum Régional de la Santé mentale le 27 avril 2023.	<b>250 (individus)</b>
Présentation des organismes et municipalités sur le site de la RAIDD-AT <a href="http://www.raiddat.org/">http://www.raiddat.org/</a> ainsi que le Mouvement Santé mentale Québec <a href="https://mouvementsmq.ca/">https://mouvementsmq.ca/</a>	<b>4 (organismes en photo)</b>
<b>Total des personnes rejointes</b>	<b>65 590</b>



Créer des liens, c'est développer et nourrir des relations bienveillantes et qui nous font du bien. Les relations interpersonnelles agréables, qui nous soutiennent dans notre cheminement, sont essentielles et bénéfiques pour notre santé mentale.



# 1 Proclamations municipales 2023 Mouvements Santé mentale Québec



## PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LE 13 MARS 2023

**Considérant que** le 31 mars 2022, les élus de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme **Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive** ;

**Considérant que** le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entouré-es** ;

**Considérant que** dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année ;

**Considérant que** la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

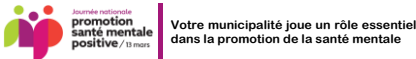
**Considérant qu'il** a été démontré que les municipalités et organismes peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs **concitoyennes et concitoyens** ;

**En conséquence,**

le conseil d'administration du **Centre de prévention du suicide d'Abitibi-Ouest** lors de sa séance virtuelle tenue le **1 mars 2023**.

Proclame la **Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive** et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa région 08 Abitibi-Témiscamingue à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entouré-es**.

Veillez retourner par courriel une copie de votre proclamation au Mouvement Santé mentale Québec membre RAIDDAT à : [cr@raiddat.org](mailto:cr@raiddat.org)



### Faisons un pas de plus ensemble !

Le 31 mars 2022, les élus de l'Assemblée nationale adoptaient à l'unanimité le projet de loi n° 496 visant à faire du 13 mars la **Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive**.

Le 13 mars, l'occasion nous est donnée de faire ensemble un pas de plus pour mettre en lumière l'importance d'accroître et de maintenir le bien-être personnel et collectif, de soutenir la résilience et de prévenir l'émergence de problèmes sociaux et de santé mentale.

- Proclamez le 13 mars comme la **Journée nationale de promotion de la santé mentale positive** lors d'une séance du conseil municipal. Voir modèle de proclamation joint.
- Portez fièrement l'épinglette de la Journée. Commandez-les au coût de 3 \$ plus les frais de transport au [campagne@mouvementsmq.ca](mailto:campagne@mouvementsmq.ca)
- Découvrez et faites connaître à vos équipes et à la population les **outils de notre campagne « CRÉER DES LIENS »** qui se tiendra du 13 mars 2023 au 12 mars 2024. [www.mouvementsmq.ca](https://www.mouvementsmq.ca)
- Abonnez-vous à notre **Infolettre** pour ne rien manquer de nos initiatives de promotion tout au long de l'année. [mouvementsmq.ca](https://www.mouvementsmq.ca)
- Découvrez comment les **7 astuces** pour favoriser une bonne santé mentale peuvent s'appliquer au sein de votre communauté. [www.municipalitesenmotion.com](https://www.municipalitesenmotion.com)

Pour obtenir plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Nous vous remercions chaleureusement de votre engagement pour la santé mentale de la population !





# CRÉER DES LIENS

et être bien entouré·es

**MLEPILIER**  
association des  
**TRAUMATISÉS CRÂNIENS**  
de l'Abitibi-Témiscamingue



Une marche pour une  
meilleure santé!

Une santé mentale saine est aussi  
fortifiée par son réseau social.



Que ce soit de façon individuelle ou collective, le sentiment d'appartenir à un groupe est un besoin essentiel chez l'humain.





Le Centre de femmes l'Érige a terminé son quart de travail plus tôt afin de passer un beau moment entre collègues.





**ESPACE**  
Abitibi-Est  
Pour une enfance  
en sécurité et sans violence

ACTIVITÉ D'ÉQUIPE  
*Yoga et dîner santé*  
9 MARS 2023

**Dans le cadre de la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive qui a lieu le 13 mars 2023, l'équipe d'ESPACE Abitibi-Est a participé une séance de yoga dans ses locaux suivie d'un dîner santé afin de s'offrir une pause zen.**



Les membres d'Albatros ont profité de la Journée pour discuter de l'état de santé mentale des bénévoles.



# Faisons un pas de plus ensemble !

## **CRÉER DES LIENS, c'est...**

- Faire partie d'une société accueillante ;
- Développer et nourrir des relations qui font du bien ;
- Avoir des activités, des projets ; défendre des causes ensemble ;
- Recevoir du soutien dans notre cheminement et en apporter aux personnes qui nous entourent ;
- Savoir qu'on peut compter sur quelqu'un·e et que quelqu'un·e peut compter sur soi ;
- Créer des réseaux sociaux forts autant pour les individus que pour les communautés.

## PROMOTION ET COMMUNICATION

---

Les actions promotionnelles effectuées ciblaient 63 municipalités sur tout le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue, région 08, ainsi que 149 organismes communautaires. Des courriels personnalisés adressés au nom des Maires et des Mairesse ont été envoyés en plus aux organismes. Les articles de promotion ont été envoyés aux municipalités et aux organismes à la suite de la réception de leurs proclamations signées. Ils ont également reçu un certificat.

### Les actions en promotion :

- Distribution de matériel promotionnel
- Site Web de la RAIDD-AT
- Diffusion — Proclamation municipale
- Diffusion – Proclamation organismes communautaires, Cégep A-T, UQAT, CISSS-AT
- Médias sociaux

### Distribution de matériel promotionnel

Distribution de matériel promotionnel	Nombre
Outils promotionnels : Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2022-2023 <i>Céer des liens et être bien entouré-es</i>	<b>2 034</b>
Outils promotionnels : <i>Épinglettes logo couleurs JNMSP</i>	<b>315</b>
Outils promotionnels : <i>Stylo batterie et RAIDD-AT</i>	<b>536</b>
Affiches : <i>RAIDD-AT</i>	<b>36</b>
<b>Total</b>	<b>1 634</b>

Merci à nos commanditaires



Paradis sucré propriétaire : Edith Morin et Véronique Morin  
Vingt boîtes de délicieux chocolats



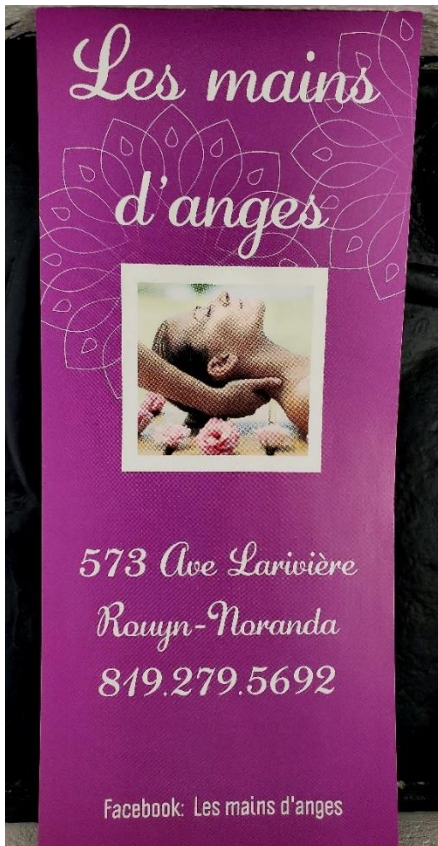
Tim Hortons propriétaires : Marie-Christine Bordeleau et Mélinda Bordeleau  
Quatre cartes cadeaux de 20,00 \$



*Merci !!!*

Les mains d'anges propriétaire : Julie Tousignant

Chèque cadeau d'une valeur de 80,00 \$ pour un soin



Tous ensemble pour une bonne santé mentale !

## LES ACTIONS PROMOTIONNELLES

Les actions promotionnelles visent à mettre en valeur les services et les activités de l'organisme. Pour répondre à cet objectif, plusieurs moyens ont été utilisés. À titre d'exemple, nous avons distribué notre dépliant et nos affiches à l'ensemble de nos partenaires en santé mentale, et ce, régionalement.

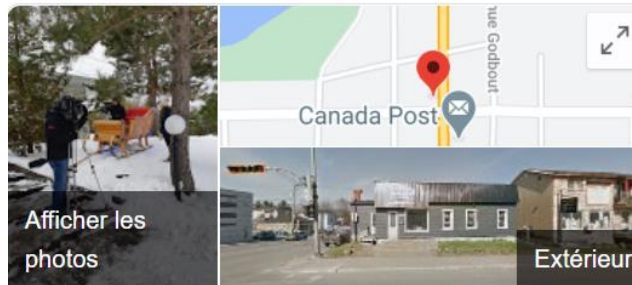
Nous avons aussi diffusé des communiqués dans les différents journaux de la région pour annoncer l'ensemble de nos activités, de même qu'assuré le suivi des inscriptions de notre organisme dans différents bottins de ressources.

Les dépliants promotionnels sur des sujets tels que la garde en établissement, les contentions et l'isolement ont également été diffusés auprès des usagers en santé mentale. Leur contenu détaillé permet une connaissance plus approfondie des droits qui leur sont reconnus.

Vous pouvez de plus accéder à notre site Web au [www.raiddat.org](http://www.raiddat.org), une vitrine promotionnelle proposant aussi plusieurs liens intéressants en matière de droits et de santé mentale.

Dépliants diffusés et distribués auprès des usagers en santé mentale sur tout le territoire de L'Abitibi-Témiscamingue. On retrouve les coordonnées de la RAIDD-AT sur chaque dépliant.





Ressource d'aide et d'information en défense des droits de l'Abitibi-Témiscamingue (RAIDDAT) (Raiddat)



- Site Web
- Itinéraire
- Enregistrer
- Appeler

**GOOGLE ENTREPRISE :** Service de santé mentale à Rouyn-Noranda, Québec

**NOTRE SITE WEB :** [www.raiddat.org](http://www.raiddat.org)



Différents Sites Internet où l'on retrouve la RAIDD-AT en recherche :

boussolejuridique.ca › ressource › ressource-daide-et-di... ▼

## Ressource d'aide et d'information en défense des droits de l ...

Une conseillère en défense de droit au RAIDDAT ne joue pas le rôle d'un avocat. ... J9X 2R2  
raiddat@cablevision.qc.ca ... Site internet : [www.raiddat.org](http://www.raiddat.org) ...



[Qui sommes-nous](#) [Justice Pro Bono](#) [EN](#)

[TROUVER UNE RESSOURCE JURIDIQUE](#) | [L'AIDE JURIDIQUE](#) ↗

# RESSOURCE D'AIDE ET D'INFORMATION EN DÉFENSE DES DROITS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (RAIDDAT)



[VISITER LE SITE WEB](#)

[819 762-3266](tel:8197623266)

[VOIR SUR GOOGLE MAPS](#)

[www.maillonrn.org](http://www.maillonrn.org) › item › raiddat ▼

## RAIDDAT : Défense des droits en santé mentale | Le Maillon ...

RAIDDAT : Défense des droits en santé mentale ... Email: [raiddat@cablevision.qc.ca](mailto:raiddat@cablevision.qc.ca). Site web: <http://www.raiddat.org>. Contacter l'organisme ...

[www.agidd.org](http://www.agidd.org) › liste-des-membres ▼

## Liste des membres - AGIDD-SMQ

RAIDDAT 8, rue Gamble Ouest bureau 102. Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2R2 Téléphone : (819) 762-3266. Télécopieur : (819) 762-8322 [info@raiddat.org](mailto:info@raiddat.org)

[www.ville.rouyn-noranda.qc.ca](http://www.ville.rouyn-noranda.qc.ca) › fiche\_organisme ▼

## Abitibi-Témiscamingue – Québec - Ville de Rouyn-Noranda

[raiddat.org](http://raiddat.org). Natures d'organisme. Organisme à but non lucratif, bénévole. Quartier d'intervention. Rouyn-Noranda. Secteurs d'intervention. Défense des droits ...

[emploisenregions.ca](#) › organismes › ressources-daide-et... ▼

## Ressources d'Aide et d'Information en Défense des Droits de l ...

Clientèle. Personnes avec maladie mentale. Personne ressource. Riel, France. 8, rue Gamble O Rouyn-Noranda, J9X 2R2. [info@raiddat.org](mailto:info@raiddat.org). 819-762-3266.

[smq-bsl.org](#) › reseau-provincial ▼

## Le réseau provincial Mouvement Santé mentale Québec

RAIDDAT 8, rue Gamble O, Rouyn-Noranda, (Qc) J9X 2R2 (819) 762-3266 ou 1-888-762-3266 [raiddat3@cablevision.qc.ca](mailto:raiddat3@cablevision.qc.ca) · [www.raiddat.org](http://www.raiddat.org). LE TRAVERSIER

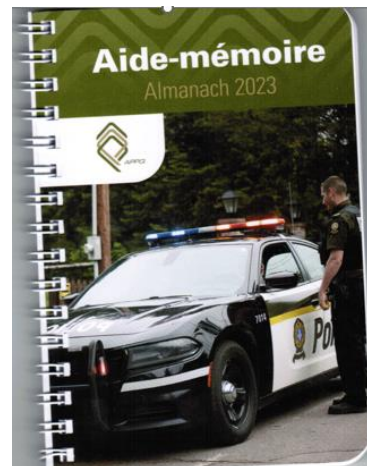
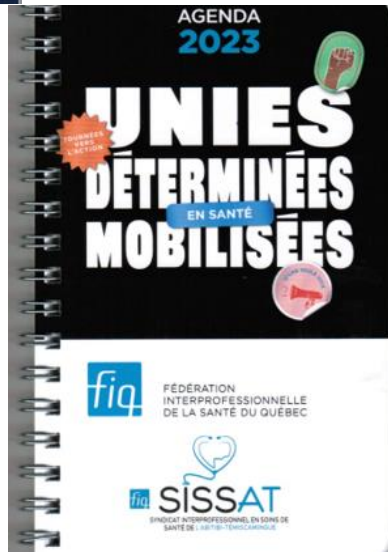
[www.lerepat.org](#) › emission › le\_pont\_raiddat\_sante\_m... ▼

## Le Pont / RAIDDAT: Santé mentale | Regroupement d ...

Le Pont / **RAIDDAT**: Santé mentale 27 Février 2014. Lien vers ... d'aide en défense des droits en santé mentale de l'Abitibi-Témiscamingue (**RAIDDAT**) qui viendront nous parler de santé mentale. ... [info@lerepat.org](mailto:info@lerepat.org) · Le REPAT sur Facebook.



# PUBLICATIONS DE MATÉRIEL PROMOTIONNEL DE LA RAIDD-AT





## MOT DE LA CONSEILLÈRE

L'importance de faire valoir et reconnaître ses droits a un énorme impact dans la vie quotidienne de chacun d'entre nous. Ce sont des normes qui reconnaissent et protègent la dignité de la personne, et ce, sans discrimination. C'est aussi une protection de nos besoins et une quête de justice à laquelle nous avons tous recourt.

Cependant, faire valoir ses droits n'est pas aussi facile que l'on croit. Malheureusement, j'entends souvent ces paroles : « Comment faire? Est-ce que je j'ai le droit? Je ne pense pas pouvoir gagner, c'est trop pour moi, je n'ai pas le goût de me battre. Je n'ai pas l'énergie. »

Lorsque notre santé mentale est fragilisée, le quotidien peut paraître comme un combat, alors se battre pour nos droits est souvent perçu comme un Mont-Everest qu'on ne peut gravir. La RAIDD-AT peut conseiller et orienter les personnes dans leurs démarches de défense de leurs droits. Nous pouvons accompagner, informer et soutenir les personnes dans le besoin tout au long du processus.

La défense des droits signifie de s'engager, s'informer et de connaître les nouvelles lois qui ont été votées au sein de notre gouvernement. Il ne suffit pas de les apprendre, mais il s'agit aussi de connaître les répercussions qui exerceront une influence sur l'ensemble de la population de l'Abitibi-Témiscamingue.

De plus, la RAIDD-AT s'engage au niveau collectif : nous participons aux consultations régionales, nous diffusons des outils de promotion et nous animons des activités de sensibilisation à travers la région 08. Chaque année, nous partageons de nombreux documents formatifs et pamphlets afin de propager les droits en santé mentale.

Enfin, gratuitement, nous offrons la formation de la Loi P-38, 001, la loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui.

En somme, La RAIDD-AT s'engage à soutenir la population de l'Abitibi-Témiscamingue dans leur défense de droits. Continuer dans cette voie sans relâche pour une meilleure santé mentale individuelle et collective est notre mission !



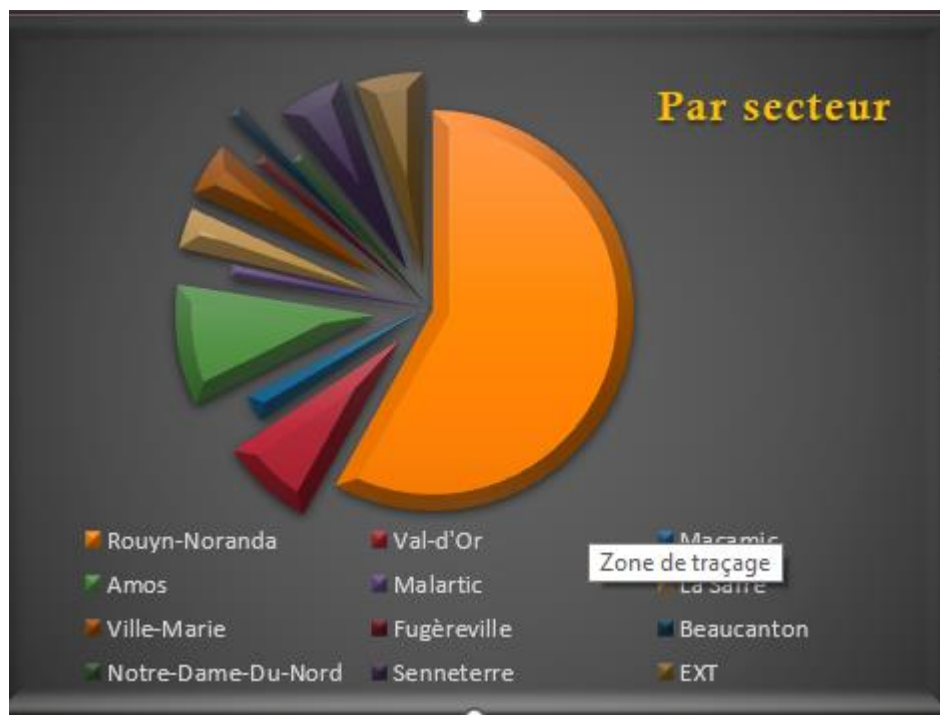
**Sarah Laliberté**

Conseillère responsable, développement de la défense des droits

## RÉPARTITION RÉGIONALE DES DEMANDES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT PAR SECTEUR POUR 2022-2023

### Faits saillants

Cette année, il y a eu une légère diminution de la demande d'accompagnement, ce qui représente un défi intéressant pour nous : celui de promouvoir davantage les services offerts par la RAIDD-AT dans notre belle région de l'Abitibi-Témiscamingue.



### Faits saillants

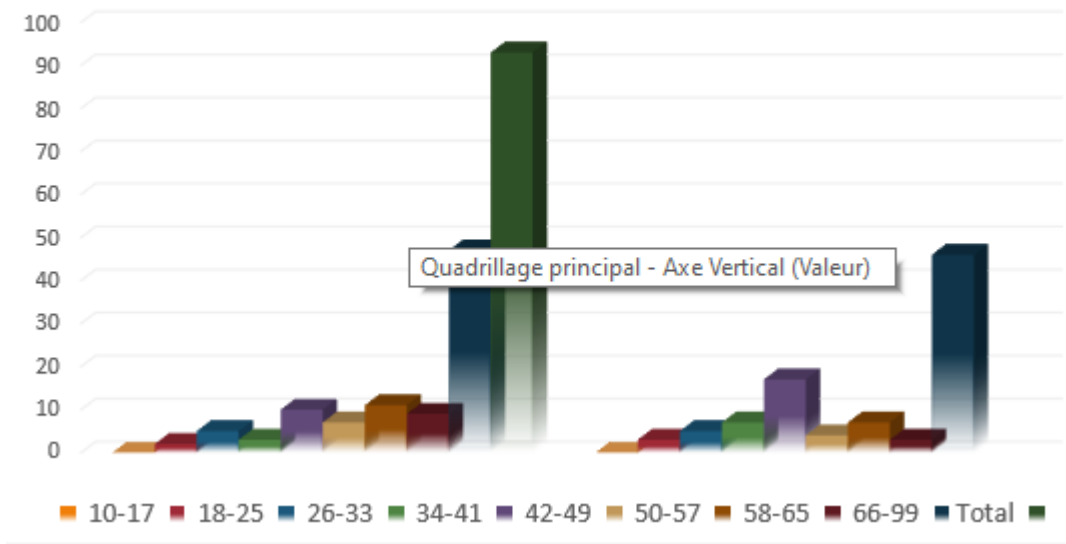
Au cours des deux dernières années, les demandes d'accompagnement individuel provenant des secteurs de Rouyn-Noranda et de Témiscamingue étaient les plus fréquentes, contrairement à 2022-2023, où le secteur Abitibi s'est distingué pour la première fois.

La tendance observée dans les résultats du tableau des demandes d'accompagnement des différents secteurs de la région 08 démontre que :

- De 2019-2020 à 2022-2023, la part de Rouyn-Noranda diminue régulièrement, passant de 63 % à 54 %;
- La part d'Abitibi-Ouest a connu des fluctuations d'une année à l'autre, passant de 9 % en 2019-2020 à 3 % en 2021-2022, avant de remonter légèrement à 3 % en 2022-2023;
- La part de Témiscamingue a connu une forte baisse, passant de 11 % en 2019-2020 à seulement 3 % en 2021-2022, avant de remonter légèrement à 5 % en 2022-2023;
- La part d'Abitibi est restée stable à environ 7 % sur les quatre années, à l'exception de cette année avec une légère augmentation;
- La part de Val-d'Or a connu une légère baisse, passant de 10 % en 2019-2020 à 7 % en 2022-2023.

En résumé, la tendance démontre une diminution de la part de Rouyn-Noranda, des fluctuations pour l'Abitibi-Ouest, une forte baisse pour le Témiscamingue, une stabilité pour l'Abitibi et une légère baisse pour Val-d'Or.

## FEMME/HOMME/ GROUPE D'ÂGE



### Faits saillants

En résumé, pour l'année 2022-2023, la majorité des demandes ont été soumises par des hommes âgés de 26 à 49 ans, tandis que les femmes qui ont soumis des demandes sont principalement âgées de 26 à 65 ans. Les demandes soumises par des personnes âgées de 18 à 25 ans représentent une petite proportion de l'ensemble des demandes pour les deux genres.



## Faits saillants

En raison de la pandémie de COVID-19 qui sévit depuis près de trois ans, nous constatons quelques changements dans les demandes d'accompagnement. L'année dernière, la demande la plus sollicitée était celle pour les personnes mises sous garde. Cette année, nous observons une augmentation considérable de la demande pour l'accompagnement afin de trouver un avocat.

## EXEMPLES DE CAS 2022-2023

### Harcèlement

Une dame doit faire face à une demande de dommages et intérêts punitifs pour harcèlement de la part de son propriétaire, qui demande également la résiliation de son bail et son départ du logement. Elle fait appel à la RAIDD-AT pour l'accompagner dans ses démarches. Bien qu'ayant eu des retards de paiement de loyer, elle avait auparavant respecté ses obligations de locataire et avait une bonne relation avec le propriétaire.

Malgré ses tentatives pour discuter et trouver un arrangement, le propriétaire ne l'écoutait pas et avait des comportements intolérables envers elle.

Il faut savoir que Mme est en droit de se faire écouter, accompagner et représenter par un avocat. Alors elle a été représentée par une avocate et accompagnée par une conseillère de la RAIDD-AT lors de la Cour. La décision du juge<sup>2</sup> a été en faveur de Mme et le propriétaire a été condamné à payer des dommages et intérêts.

<sup>1</sup> Selon l'article 1902 du Code civil du Québec : « *Le locateur ou toute autre personne ne peut user de harcèlement envers un locataire de manière à restreindre son droit à la jouissance paisible des lieux ou à obtenir qu'il quitte le logement.* »

### Prestation maladie

Monsieur X a été hospitalisé pour une maladie et a utilisé toutes ses semaines de prestations maladies. Il a donc rempli une demande d'aide au programme de solidarité sociale qui s'adresse aux adultes seuls ou aux familles ayant des contraintes temporaires ou sévères à l'emploi. Il a reçu des allocations pour contraintes temporaires à l'emploi pour quelques semaines, mais le mois de juillet a été considéré comme une prestation régulière.

Comme le montant dans son compte bancaire était plus élevé que la prestation, il n'a pas reçu d'argent pour le mois de juillet. Les contraintes temporaires à l'emploi sont des contraintes qui empêchent un adulte d'occuper un emploi pour un temps limité causé par un problème de santé ou un événement de la vie.

La conseillère accompagne Monsieur X dans la rédaction d'une demande de révision<sup>3</sup> pour obtenir une indemnité supplémentaire pour contrainte temporaire à l'emploi en se basant sur un rapport médical prouvant le droit à cette prestation. Le demandeur a gagné sa cause et a reçu le montant supplémentaire pour le mois manquant.



Ce cas montre l'importance de faire valoir ses droits pour en bénéficier.

### Aide de dernier recours

Monsieur reçoit de la solidarité sociale depuis quelques années. Du jour au lendemain, il reçoit désormais un héritage. Chaque mois, un montant est déposé dans son compte bancaire.

L'aide de dernier recours considère un pourcentage de la somme comme un revenu, donc monsieur a une diminution de sa prestation.

Il est à noter que les conditions et les sommes exemptées d'un héritage sont différentes entre la solidarité sociale et la prestation d'aide sociale. De plus, il est primordial de déposer l'héritage dans un compte à part.

En effet, l'article 164 du Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles permet à ces derniers de recevoir des héritages et/ou les bénéfices d'une police d'assurance sur la vie totalisant 219000 \$ en argent et/ou en biens, et ce, sans affecter leur prestation.

Plusieurs appels ont été faits avec des agents de la solidarité sociale et une demande de révision a été faite. Par conséquent, la solidarité sociale a révisé sa décision et Monsieur n'aura plus de retenues sur ses prestations.

**À savoir**, le programme de revenu de base est un nouveau programme d'assistance sociale en vigueur depuis le 1er janvier 2023 à l'intention des prestataires du Programme de solidarité sociale qui ont des contraintes sévères et persistantes à l'emploi. Il est plus avantageux. Certes, il pourrait l'être davantage, mais c'est tout de même un petit pas en avant pour les personnes ayant besoin de ce programme.

### Garde en établissement

Une dame appelle la RAIDD-AT pour s'informer de ses droits. Elle mentionne être mise sous garde en psychiatrie depuis deux jours et désire retourner à la maison.

Madame doit se présenter à la Cour dans l'après-midi, mais elle ne comprend pas la raison de sa comparution. La conseillère comprend qu'elle est en garde préventive et que les psychiatres sur place croient fortement que la dame représente encore un danger pour elle-même.

Selon la loi P-38, 001 (Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui) : *Si la personne refuse de rester en établissement et que le médecin veut garder la personne en établissement, il doit faire une demande à la Cour du Québec pour une garde provisoire.*

La garde préventive est dans le but d'observer la personne et son état mental, et ce, dans un délai de 72 heures, sinon le psychiatre doit faire une demande à la Cour du Québec pour une garde provisoire qui ajoute un délai de 48 heures. Durant les 48 heures, un examen par deux médecins différents doit être fait. Si les deux médecins croient fortement que la personne représente un danger réel et immédiat pour elle-même ou autrui, une autre demande doit être faite à la Cour du Québec pour une garde maintenant nommée autorisée par le juge.

En somme, le cheminement de mise sous garde se fait en trois étapes distinctes, soit la garde préventive, la garde provisoire et la garde autorisée.

Cependant, la personne doit se présenter à la Cour et a droit d'être d'informée, représentée, accompagnée et entendue.

Avec l'aide de la RAIDD-AT, Madame a été représentée et entendue devant le juge.



Loi P-38.001 :

Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elle-même ou pour autrui.

La garde en établissement est une mesure d'exception utilisée lorsqu'une personne représente un danger pour elle-même ou pour autrui. La notion de danger grave et immédiat pour soi-même ou autrui doit être présente tout au long du processus.

*La personne a le droit d'être représentée, d'être défendue, d'être entendue et d'être accompagnée si elle le désire.*

## PROGRAMME RÉGIONAL D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL VIRTUEL/PRÉSENTIEL

### **Résumé du projet Programme régional d'accompagnement individuel virtuel/présentiel à la Cour du Québec/supérieure dans le cadre de la loi P38.001 en temps de pandémie.**

Projet réalisé en collaboration avec M. Martin Trottier, coordonnateur clinico — administratif, Unités internes de santé mentale et CRD-H, Direction des programmes de santé mentale et dépendance et madame Krystina Sawyer, Directrice intérimaire des programmes santé mentale et dépendance, direction des programmes santé mentale et dépendance du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue.

Plusieurs rencontres ont eu lieu et un algorithme décisionnel en téléconsultation avec la RAIDD-AT fut réalisé afin de définir les balises à respecter lors de l'accompagnement des personnes en utilisant la plateforme Zoom comme médium afin de réaliser sa mission d'accompagnement lors d'ordonnance de garde dans le cadre de l'application de la loi P38.001 devant la Cour du Québec.

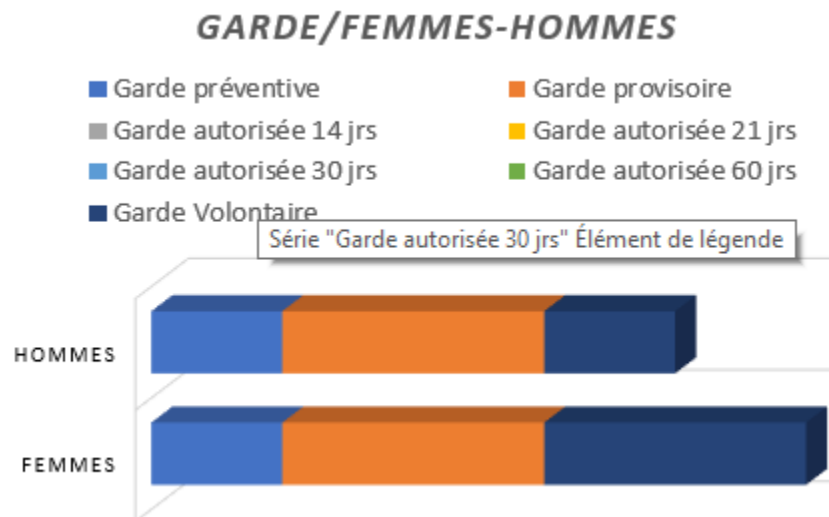
France Riel y présente le « Tableau des demandes d'accompagnement 2020-2021 en lien avec la Loi P38.000 » qui fait état, entre autres, du nombre d'heures qui y ont été consacrées, combien de gens ont été rencontrés et combien ont obtenu des autorisations de garde, etc.

Tout a été complété par secteur : Abitibi-Ouest, Rouyn-Noranda, etc. Depuis la pandémie, le groupe d'âge des personnes rencontrées se situe entre 30 et 50 ans.

Désormais, ce tableau sera un référent qui nous suivra dans notre pratique de travail. La direction ainsi que le conseil d'administration souhaitent remercier le CISSS-AT et son personnel pour leur grande disponibilité et pour leur collaboration. Nous souhaitons également les remercier de nous avoir supporté financièrement dans le cadre de ce montant non récurrent « urgence COVID-19 » pour mettre sur pied ce projet.

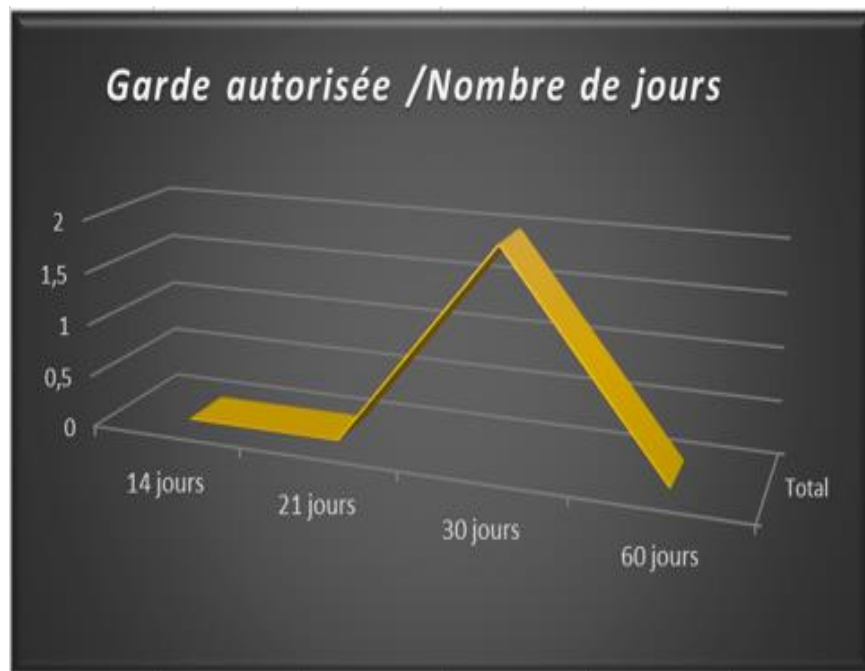
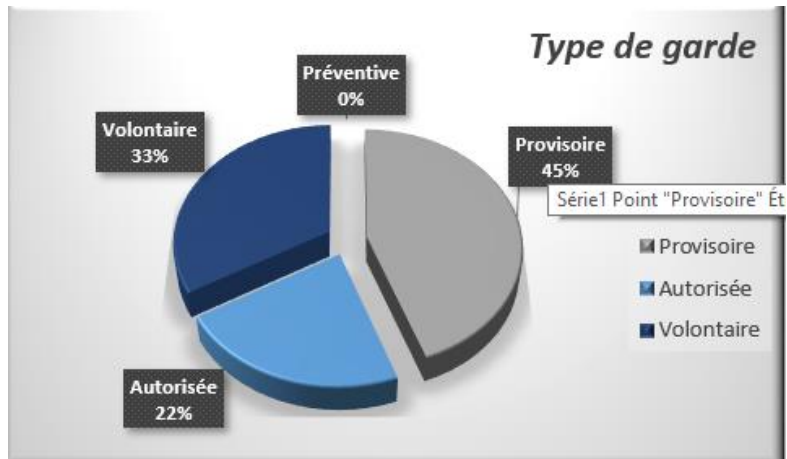
## TABLEAU DE COMPILATION ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DES MISES SOUS GARDE

Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elle-même ou autrui. Compilation des personnes mises sous garde préventive et provisoire selon l'article 6 ou 9 de la Loi P38.001. Pour une population estimée à 147 897 personnes en 2023.



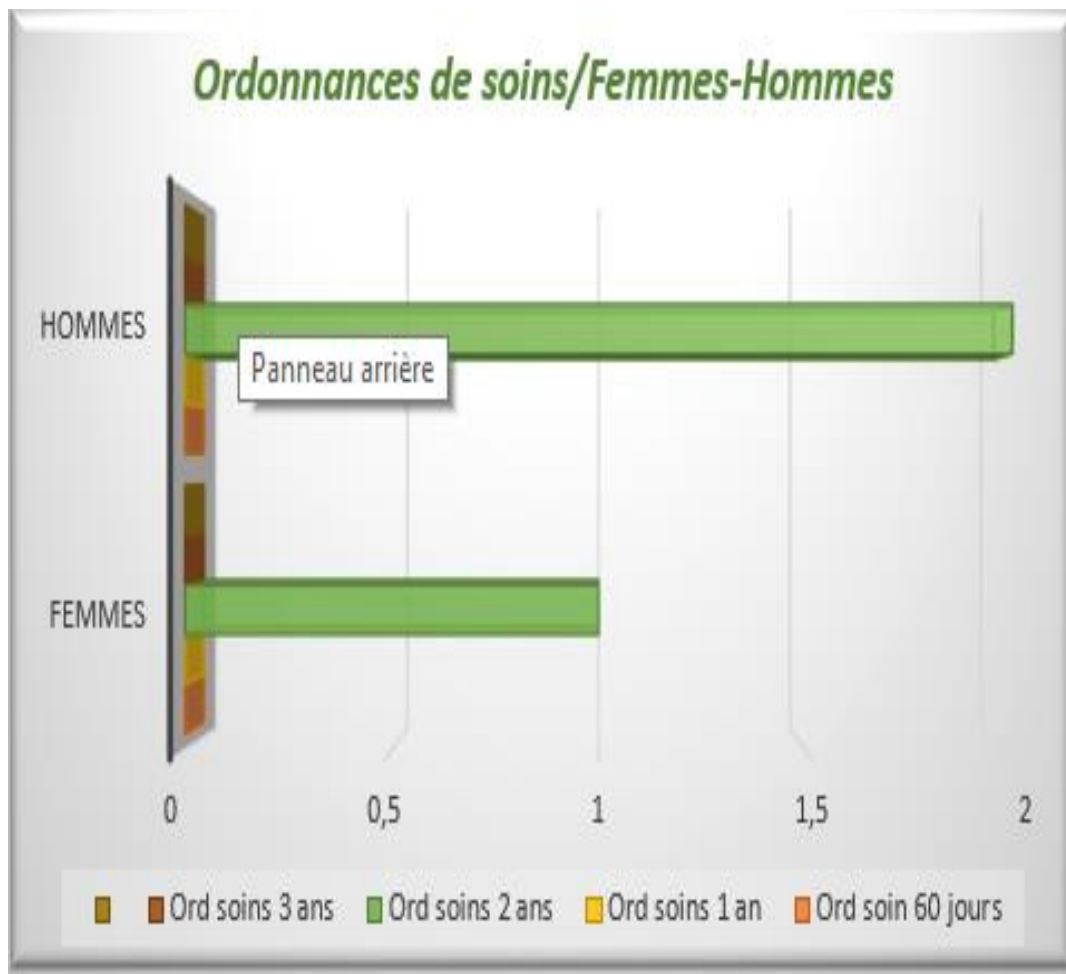
### Faits saillants

Le constat le plus notable est la forte diminution du nombre de demandes venant de personnes hospitalisées sur l'unité. Pour remédier à cela, l'équipe de la RAIDD-AT a déjà entrepris les interventions nécessaires auprès de la direction du CISSS-AT en santé mentale afin de les sensibiliser davantage aux services offerts afin que les professionnels de la santé aient d'emblée le réflexe d'offrir nos services aux personnes hospitalisées dans l'unité de psychiatrie.



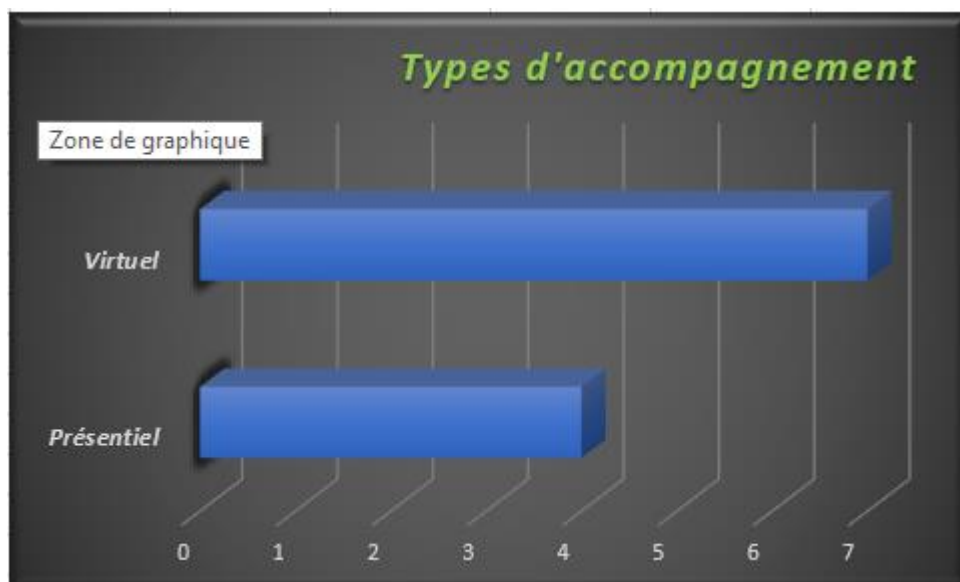
#### Faits saillants

En ce qui concerne 2022-2023, nous constatons une augmentation de la garde provisoire par rapport aux années précédentes, où la garde préventive était plus courante. Plus précisément, la garde provisoire représente 45 % des demandes à la Cour du Québec, tandis que 22 % des demandes de garde sont autorisées et 33 % des personnes sont hospitalisées sur une base volontaire.



#### Faits saillants

En 2022-2023, le temps d'application pour une ordonnance de soins demandée à la Cour supérieure du Québec pour la région 08 a augmenté d'une année supplémentaire par rapport à l'année précédente, passant de 1 an à 2 ans. En effet, au cours des deux dernières années, les ordonnances avaient tendance à être autorisées pour une période d'un an seulement.



#### Faits saillants

Durant l'année 2022-2023, nous avons remarqué une augmentation significative des demandes d'accompagnement à la Cour en présentiel. Cette hausse peut être attribuée à l'assouplissement des normes de sécurité sanitaires liées à la pandémie de Covid-19, telles que l'exigence du port du masque et la distanciation.





## PERSPECTIVES D' ACTIONS ET DE PRIORITÉS 2020-2025

1. Poursuivre le travail de contacts avec les directions de services et les responsables des Tables de concertation en santé mentale pour une meilleure collaboration à la mission de la RAIDD-AT, notamment dans la défense des droits et l'appropriation du pouvoir.
2. Mener des actions systémiques pour réduire les pratiques qui ne respectent pas les droits des personnes, notamment en matière d'isolement et de contention dans les CISSS et dans les ressources d'hébergement.
3. Assurer un leadership fort et partagé afin de s'assurer que la personne fragilisée ne soit pas « oubliée » parmi les défis de la réorganisation du réseau de santé et de services sociaux (CISSS).
4. Questionner le milieu et proposer une réflexion critique sur les pratiques de réseau intégré de services, le tout en lien avec le respect des droits.
5. Miser sur les habiletés, les compétences, les connaissances et les aspirations de la personne, ses relations significatives et les services disponibles dans sa communauté.
6. Maintenir en place l'accompagnement qui encourage et reconnaît l'implication de la personne à toutes les étapes du processus d'intervention pour son rétablissement.
7. Poursuivre l'intensification des efforts de regroupement des personnes utilisatrices de services en santé mentale dans la région et mettre l'accent sur leur place lors de décisions les concernant.
8. Maintenir une disponibilité de services continus d'aide et d'accompagnement selon la mission de l'organisme, et ce, malgré les budgets restreints.
9. Tout mettre en œuvre afin d'assurer une formation continue en droit pour les conseillères et les administrateurs de la RAIDD-AT.

# Au coeur du respect des droits de la personne



 **Ressource d'aide et d'information  
en défense des droits de  
l'Abitibi-Témiscamingue**

418 avenue Larivière  
Rouyn-Noranda (Québec)  
J9X 4H8

 819 762-3266

 [info@raiddat.org](mailto:info@raiddat.org)

 [www.raiddat.org](http://www.raiddat.org)

## LEXIQUE DES ACRONYMES

En ordre d'apparition dans le rapport annuel.

RAIDD-AT	Ressource d'aide et d'information en défense des droits de l'Abitibi-Témiscamingue
CISSS	Centres intégrés de santé et de services sociaux
PSOC	Programme de soutien aux organismes communautaires
CA	Conseil d'administration
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MSMQ	Mouvement Santé mentale Québec
CISSS-AT	Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue
Loi P-38, 001	Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui

*Fin*

